

R 38.841

OTTO HÜBNER

PETIT MANUEL

POPULAIRE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Imité de l'ouvrage allemand intitulé *DER KLEIN ECONOMIST*

PAR

CH. LE HARDY DE BEAULIEU

Professeur honoraire à l'École spéciale d'industrie et des mines de Boinant

DEUXIÈME ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE

BRUXELLES & LEIPZIG

A. LECROIX, VERBONCKEHOFF ET C^o, ÉDITEURS

RUE ROYALE, 5, IMPASSE DU PARC

PARIS

GUILLAUMIN ET C^o, ÉDITEURS

RUE RICHELIEU, 14

1862

Droits de traduction et de reproduction réservés.

PETIT MANUEL
POPULAIRE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

R

38841

Brux. — Typ. de A. LACROIX, VERBORCKHOVEN et C^o, rue Royale, 2, impasse de Paris



OTTO HÜBNER

PETIT MANUEL

POPULAIRE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Imité de l'ouvrage allemand intitulé DER KLEIN ECONOMIST

PAR

CH. LE HARDY DE BEAULIEU

Professeur honoraire à l'École spéciale d'industrie et des mines du Hainaut

DEUXIÈME ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE

BRUXELLES & LEIPZIG

J. LACROIX, VERDOECKHOVEN ET C^o, ÉDITEURS
RUE ROYALE, 5, IMPASSE DU PARC

PARIS

GUILLAUMIN ET C^o, ÉDITEURS
RUE RICHELIEU, 44

1862

Droits de traduction et de reproduction réservés.

PRÉFACE

DE LA DEUXIÈME ÉDITION

La première édition de cet ouvrage (publiée en juillet 1861) était la traduction fidèle du livre allemand intitulé : *Der kleine Economist*, de M. Otto Hübner, économiste et statisticien distingué de Berlin. Les motifs qui nous engagèrent à traduire cet ouvrage en français et à le publier dans notre pays, étaient d'abord, l'excellente réputation dont il jouit en Allemagne, où il est généralement adopté pour l'enseignement dans les écoles primaires, puis, la simplicité et la clarté extrêmes avec lesquelles les principes essentiels de l'économie politique y sont exposés, enfin l'utilité incontestable qu'il y a de répandre ces notions parmi les classes laborieuses de notre pays.

La rapidité avec laquelle cette première édition a été épuisée prouve que le public a partagé l'opinion que nous nous étions formée sur le mérite et l'utilité de l'ouvrage de M. Otto Hübner. Ce succès est dû, en grande partie, au zèle qu'ont mis nos amis de Verviers à faire connaître ce petit livre dans leur industrieux arrondissement et à la bienveillance que nous ont témoignée l'administration provinciale du Hainaut d'abord, la direction générale de l'instruction publique ensuite, en mettant le *Petit Manuel* au nombre des livres destinés à être distribués en prix aux élèves des écoles primaires de leurs ressorts respectifs.

Nous témoignons ici toute notre reconnaissance aux administrateurs et aux industriels éclairés qui nous ont si bien secondés dans la tâche que nous nous sommes imposée en publiant cet ouvrage, celle de mettre les saines notions de l'économie politique à la portée du grand nombre.

Ce bienveillant concours a été pour nous un encouragement à perfectionner l'œuvre dans la deuxième édition que nous offrons aujourd'hui au public. A cette fin nous avons tâché de remédier à quelques incorrections de style provenant d'une traduction trop littérale de l'original allemand, et, déférant en cela aux conseils de quelques amis, nous avons rendu applicables à la Belgique et à la France les exemples concernant

spécialement l'Allemagne, qui étaient cités dans le texte primitif. Enfin, nous avons fait à ce texte quelques modifications et quelques additions que les progrès de la science et diverses autres considérations nous ont paru réclamer, en regrettant toutefois de n'avoir pu atteindre dans ce travail l'originalité, la clarté et la simplicité d'exposition qui caractérisent à un si haut degré l'œuvre que nous avons prise pour modèle. Afin de laisser à celle-ci l'honneur et le mérite qui lui appartiennent, nous avons marqué d'un astérisque les chapitres et les paragraphes que nous avons jugé utile d'ajouter ou de modifier.

Mons, 10 mai 1861.



AVANT-PROPOS

DE L'AUTEUR ALLEMAND

AUX INSTITUTEURS,

Les progrès faits depuis quelques années par les idées fausses et subversives auxquelles on a donné le nom de communisme et de socialisme, sont dus en grande partie à une importante lacune dans l'enseignement, qui ne développe pas assez le bon sens populaire, et laisse trop ignorer aux hommes la différence qui existe entre le *mien* et le *tien*, ou, en d'autres termes, la véritable portée des droits et des devoirs qu'ils acquièrent ou qui leur sont imposés par leurs relations avec la société.

C'est afin de combler cette lacune que j'ai essayé d'écrire ce petit traité d'Économie politique morale, sans me dissimuler tout ce que cette

tâche offre de difficultés, sans espérer l'avoir remplie complètement, et sachant que je laisse beaucoup à faire aux instituteurs que je prie de vouloir bien m'aider dans son accomplissement. Leur inépuisable dévouement, les admirables services rendus par eux à l'enseignement me font espérer que ce n'est pas en vain que je compte sur leur appui dont j'apprécie toute l'importance.

Il est essentiel d'apprendre à la jeunesse à aimer et estimer la société; il importe de lui persuader que l'activité, la sobriété, la probité, que la vertu, en un mot, n'est pas seulement une chose agréable à Dieu, mais qu'elle procure même en cette vie des avantages positifs, et que, par suite, les prédications trompeuses du socialisme, tendant au renversement des principes établis, et à la substitution de l'action sociale à celle des vertus et de l'activité individuelles, ne sont que mensonges. C'est dans ce but que j'ai écrit ce petit livre, et c'est pour l'atteindre mieux, que j'engage les instituteurs à me seconder.

INTRODUCTION

* Dans l'antiquité, les travailleurs étaient des esclaves, le maître disposait à son gré de tous les produits de leur travail, et il ne leur donnait en retour que la quantité d'aliments, de vêtements et de logement strictement nécessaire au maintien de leur existence. Quand les esclaves étaient nombreux, on les employait aux travaux les plus rudes et les plus malsains, et la durée de leur vie était courte ; chez les Romains, on en faisait des gladiateurs pour les combats du cirque, où on les livrait aux bêtes féroces, pour le plaisir des spectateurs. Quand les esclaves devenaient rares, on les traitait avec plus d'humanité, parce qu'ils étaient difficiles à remplacer. Mais l'esclave n'avait nul souci de l'avenir qui ne dépendait pas de lui, nul souci d'une famille qu'il lui était interdit de posséder.

Le sort des esclaves nègres aux États-Unis d'Amé-

rique est à peu près le même, on les traite bien parce qu'ils coûtent fort cher, mais ils ne contractent que des liens de famille temporaires, et ne songent jamais, ni pour eux, ni pour leurs enfants, à des moyens d'existence ou à un avenir qui dépendent de leur maître.

De là résulte que l'énergie, le courage moral et la prévoyance, n'étant jamais développés par l'éducation, ni fortifiés par l'exercice, chez les esclaves nègres, ceux-ci sont incapables de pourvoir à leurs besoins et à ceux de leur famille, par leur propre initiative. Aussi voit-on des esclaves libérés ou échappés, qui demandent à retourner en servitude, plutôt que de supporter la misère à laquelle les condamne leur manque d'énergie. C'est même là un argument que les partisans de l'esclavage invoquent en faveur de cette détestable institution, comme si celle-ci n'était pas elle-même la cause de la dégradation morale de l'esclavage.

Plus tard, le servage ayant remplacé l'esclavage, en Europe, il fut accordé au serf d'avoir une famille, on lui concéda la quantité de terre suffisante pour sa subsistance, mais tout son travail, à l'exception de celui qui était rigoureusement nécessaire à la satisfaction des besoins les plus grossiers, appartenait au seigneur. Celui-ci défendait le serf contre les attaques des pillards et le nourrissait en temps de disette, parce que autrement, ses terres n'eussent plus été cultivées, faute de bras.

Aucun effort du serf n'eût abouti à améliorer sa condition; pourquoi aurait-il fait cet effort? Où aurait-il appris, d'ailleurs, à être prévoyant, courageux et économe? Dans les villes, l'ouvrier était soumis aux

dures lois des maîtrises, des corporations, des jurandes ; à de rares exceptions près, il ne lui était pas permis d'aspérer à devenir maître à son tour, ni même à améliorer sa condition par un travail plus intelligent. Pour lui comme pour le serf, le développement de l'intelligence, de la force morale, de la prévoyance, n'eussent servi à rien. Aujourd'hui cet état de choses est bien changé, et, à part quelques restrictions, quelques traces de l'esclavage et du servage, qui tendent à disparaître de jour en jour, l'ouvrier est devenu libre d'offrir son travail à qui bon lui semble, et d'en débattre les conditions ; il est devenu le maître de jouir et de disposer des fruits de son labeur.

Mais liberté implique responsabilité ; le maître, le seigneur, le patron ne peuvent plus tyranniser l'ouvrier, ni lui ravir le fruit de son travail, mais ils ne sont plus obligés de prévoir l'avenir pour lui, ni de le nourrir en temps de disette. C'est à lui-même qu'il incombe de rechercher les conditions dans lesquelles son travail sera le mieux payé ; c'est à lui de rechercher le meilleur emploi qu'il devra faire de son revenu, et à trouver les moyens de parer aux chances de maladie, de disette, de chômage, etc., auxquelles il est exposé.

A cet effet, quelques notions élémentaires d'économie politique lui sont indispensables : l'esclave, le serf, le compagnon d'une maîtrise peuvent être ignorants d'intérêts dont le soin leur échappe ; l'ouvrier libre et responsable doit être instruit de ses droits et de ses devoirs, il doit appliquer son intelligence à veiller lui-même à ses intérêts. Aussi avons-nous toujours cru qu'il était indispensable de mettre à la portée de l'ou-

vrier quelques notions simples et faciles à saisir de la science qui enseigne aux hommes quels sont leurs intérêts réciproques dans la société, et ayant trouvé un petit livre dans lequel ces notions nous ont paru être mises à la portée de toutes les intelligences, nous avons jugé qu'il serait utile de le traduire en français, en y introduisant quelques modifications, afin de rendre ces notions accessibles à tous ceux qui parlent de cette langue. *

CHAPITRE PREMIER

DU TRAVAIL

1. — *Qu'appelle-t-on travailler ?*
2. — *Qu'exige le travail ?*
3. — *Pourquoi travaillez-vous ?*
4. — *Pourquoi les hommes travaillent-ils ?*
5. — *Quelles sont les conséquences de l'oisiveté ?*
6. — *Comment les choses se passeraient-elles si personne ne voulait travailler ?*

1. — Dans les champs, les hommes creusent et labourent, sèment et récoltent; dans les forêts ils chassent ou abattent péniblement de vieux arbres; sur les mers et les fleuves, ils pêchent ou conduisent au loin des denrées; dans les villages et les villes, on forge et on rabote, on file et on tisse, on tamise et on peint, on écrit ou calcule, on coud ou tricote.

Voilà ce qu'on appelle travailler.

2. — Chacune de ces actions exige un effort du corps et de l'esprit, une dépense de force et de temps. Chacune d'elles coûte de la sueur et de la réflexion,

car pendant qu'on est à travailler, on ne peut pas se reposer, et plus on y emploie de temps, moins il en reste pour la jouissance.

N'est-il pas étrange que, malgré tous ces obstacles et ces sacrifices, les hommes travaillent encore?

3. — Vous-même, vous donnez, je l'espère, plus de temps chaque jour à l'étude qu'au jeu, et vous sacrifiez pour elle des heures que volontiers vous emploieriez à jouer. Pourquoi faites-vous cela? Vous me répondrez que vous préférez au jeu le contentement de vos parents et de vos maîtres, que vous faites naître par votre travail, et que leur mécontentement vous ferait plus de peine que la privation de jeu. Vous direz que la perspective de devenir un jour par votre zèle un homme distingué, vous est plus agréable que la jouissance que donne l'oisiveté.

4. — Eh bien, les hommes, comme les enfants, se livrent au travail, parce que la satisfaction due à l'utilité qu'ils en retirent, dépasse la peine de corps et d'esprit qui leur est imposée. Ils travaillent, comme les enfants, parce que la peine de leurs efforts est loin d'être aussi grande que celle qui suit l'oisiveté.

5. — Celui qui ne travaille pas aujourd'hui peut sans doute aller se promener; s'il est pauvre, dès demain, il n'aura plus à manger. La jouissance de pouvoir se rassasier demain est certainement plus grande que celle de se promener aujourd'hui. L'effort

d'aujourd'hui est évidemment moins pénible que la faim de demain.

Sans doute le riche peut se promener plus souvent que le pauvre sans être exposé à avoir faim ; cependant, sans le travail, sa richesse sera bientôt perdue. Le riche travaille donc parce que l'effort lui est moins pénible que la perte de sa richesse.

6. — Que l'on cesse subitement tout travail, il est facile de comprendre qu'aussitôt la faim et la misère viendront assaillir le riche et le pauvre. Dès demain, il n'y aurait plus de pain, plus de viande, plus de légumes frais, car le boulanger, le boucher, le jardinier chômeraient. Vous attendriez en vain votre déjeuner et votre diner, car, qui voudrait les préparer ! Vos souliers, vos vêtements, une fois usés, resteraient des haillons et ne seraient pas remplacés par de nouveaux, car les habillements et les chaussures ne viennent pas sur les arbres. Ce qui vous arrive arriverait à tout le monde. Les terres, les maisons, l'argent des riches ne leur serviraient à rien, car sans travail, les champs ne portent point de fruits, personne ne peut payer de rente ou de fermage, et le paiement n'aiderait en rien, car là où l'on ne travaille pas, on ne peut rien acquérir pour de l'argent.

Sans le travail, les hommes seraient exposés aux plus grandes privations ; les baies des forêts, les fruits des arbres, tout ce que la terre produit spontanément ne suffirait pas pour quelques jours de l'année ; la faim forcerait les hommes à se manger entre eux.

Quand un homme isolé ne travaille pas pendant que

les autres travaillent, cette inaction n'est plus aussi générale et si redoutable ; mais cet homme isolé sera obligé de mendier auprès des autres, et il est facile de comprendre que la mendicité est plus pénible que toute espèce de labeur.

CHAPITRE II

LA DIVISION DU TRAVAIL

1. — *Comment ce livre a-t-il été fait ?*
2. — *D'autres personnes que le compositeur, le libraire et l'imprimeur ont-ils coopéré à sa fabrication ?*
3. — *Une personne seule aurait-elle pu faire ce livre ?*
4. — *Comment nomme-t-on la méthode par laquelle ces travaux ont été appliqués au livre ?*
5. — *En quoi la division du travail est-elle avantageuse ?*
6. — *Comment ce livre coûte-t-il si peu ?*
7. — *Quelle influence la division du travail exerce-t-elle sur la diffusion des connaissances ?*

1. — Quelque petit que soit ce livre, plusieurs centaines de personnes y ont travaillé. L'auteur écrit, le compositeur transforme l'écriture en petites verges de plomb portant chacune une lettre de l'alphabet, il les place les unes à côté des autres ; un ouvrier porte cette écriture métallique sous une presse, un autre enduit les lettres de noir, un troisième les couvre d'un papier qui reçoit l'impression quand un quatrième ouvrier fait mouvoir la presse.

Cela fait le papier mouillé est enlevé et séché; les mêmes opérations se passent pour chaque feuille de ce livre.

Les feuilles séchées sont portées au brocheur; chez lui, un aide les plie, un autre les réunit par la couture, un troisième les enveloppe d'une couverture, un quatrième les rogne ensuite. L'apprenti du brocheur porte le livre chez l'éditeur. De là ce livre passe chez le libraire où vous l'avez acheté. Voilà comment il vous est parvenu.

2. — Pour pouvoir l'écrire, l'auteur a dû avoir des précepteurs, acquérir les connaissances nécessaires à son instruction; lui et le libraire ont dû se procurer du papier.

Les caractères métalliques de l'imprimeur, la presse qu'il a employée, les machines qui ont servi à fabriquer le papier, la poste par laquelle l'éditeur expédie ses livres, les routes sur lesquelles la poste les transporte, tout cela a exigé le travail d'une quantité innombrable de personnes sans lesquelles ce livre ne serait pas venu entre vos mains.

5. — Si une seule personne devait écrire le livre, l'imprimer et le brocher, en fabriquer le papier, et créer toutes les machines nécessaires à sa fabrication, le livre ne se ferait pas, car jamais la vie d'un homme ne serait assez longue pour apprendre à connaître tous les arts indispensables à cette fin. Tout ce que pourrait faire un homme, c'est de transcrire ce livre sur des peaux d'animaux, comme cela se faisait dans l'anti-

quité, pour ceux qui en voulaient avoir. Il ne serait pas si beau que le livre imprimé, ne se répandrait que très lentement et coûterait si cher que peu de personnes seraient assez riches pour l'acheter.

4. — Ce livre est donc dû à cette circonstance que le travail auquel il doit son existence a été demandé à ceux qui l'entendaient le mieux. C'est cette manière de faire, appliquée à un livre ou à toute autre chose, qui s'appelle la division du travail.

Chacun n'acquiert la plus grande aptitude que pour le travail dans lequel il est le plus exercé et qu'il accomplit le plus souvent. Celui qui range continuellement les uns à côté des autres les caractères métalliques, celui qui broche sans cesse les feuilles de livres, acquièrent dans cette opération d'autant plus d'habileté qu'ils l'ont faite plus souvent, de même qu'un enfant devient d'autant plus habile à lire et à écrire qu'il répète davantage cet exercice.

5. — La plus grande habileté acquise n'est pas cependant la seule conséquence de la division du travail ; il en est une autre non moins importante : celui qui exerce continuellement la même profession peut se procurer les outils qui conviennent le mieux à celle-ci, tandis que peu de personnes sont assez riches pour acheter tous les outils nécessaires à l'accomplissement de chaque genre de travail, et que personne ne pourrait acquérir le maniement de tous ces outils, d'autant plus que certains d'entre eux, appelés machines, ne peuvent être mis en mouvement que par le concours de plusieurs personnes.

6. — Par la division du travail, il est possible d'imprimer un livre pour quelques sous à l'aide d'une machine coûtant plusieurs milliers de francs, grâce à la grande invention qui consiste à former, avec de petits bâtons de plomb, une écriture métallique qui peut être imprimée plusieurs centaines de fois, car cela permet de ne pas porter ces lettres en compte à l'acquéreur du livre. L'imprimeur peut immédiatement employer ses machines et ses lettres à la façon d'autres ouvrages.

La division du travail rend possible le bas prix du papier d'un livre, malgré le prix élevé des machines à fabriquer le papier, puisque le propriétaire de la machine ne l'emploie pas seulement à faire les quelques feuilles de ce livre, mais s'en sert pendant plusieurs années, pour confectionner plusieurs milliers de rames de papier.

Par la division du travail, il devient possible de combiner, pour la fabrication d'un objet quelconque, les talents isolés de plusieurs centaines de personnes ; le prix de cet objet, loin d'en être plus élevé, est au contraire abaissé.

7. — Il est facile de mesurer la grandeur de ce bienfait, quand on songe qu'un livre utile peut être acheté aujourd'hui pour quelques francs, tandis qu'avant la découverte de l'imprimerie, on devait l'écrire à la main, ce qui en élevait le prix à plusieurs centaines de francs et que, par conséquent, peu de personnes pouvaient en prendre connaissance.

Depuis la découverte de l'imprimerie, la division du travail permet d'enseigner la science, cette source de la civilisation, en moins d'années qu'il fallait de siècles autrefois.

CHAPITRE III

L'ÉCHANGE

1. — *La variété des professions est-elle aussi de la division du travail?*
2. — *Pourquoi les hommes se partagent-ils les diverses professions?*
3. — *Quelle est la conséquence de cette division du travail?*
4. — *Qu'est-ce qui doit d'après cela précéder la division du travail?*
5. — *Quel est l'avantage de l'échange?*
6. — *Dans quelle mesure l'échange augmente-t-il les jouissances de l'humanité?*
7. — *Pourquoi, sans l'échange, serait-on dans le dénuement?*
8. — *Quand l'échange est-il le plus avantageux?*
9. — *Pourquoi, l'échange entre habitants de contrées éloignées est-il nécessaire?*
10. — *En quoi reconnaît-on la sagesse du Créateur jusque dans la tendance des hommes à jouir des produits des contrées lointaines?*
11. — *Qui gagne à l'échange?*
12. — *Peut-on démontrer par un exemple que les deux parties y gagnent?*
13. — *Existe-t-il aussi des choses que l'on échange quand on peut les faire soi-même?*

14. — *Pourquoi se procure-t-on par l'échange des choses que l'on pourrait faire soi-même?*
15. — *Pourquoi le pain cher et le pain à bon marché sont-ils des denrées différentes?*
16. — *Contre quelle ordonnance divine pêche-t-on là où l'échange avec les habitants de pays éloignés n'a pas lieu?*

1. — Vous avez sans doute observé que les campagnards ne font autre chose que cultiver la terre et élever du bétail, que le menuisier n'élabore que du bois, le cordonnier ne fait que des bottes et des souliers, le tailleur des vêtements.

Ce ne sont pas là des métiers bien difficiles, et il ne faut pas beaucoup de temps pour les apprendre ; cependant le cordonnier ne fait pas lui-même les meubles dont il se sert, mais il les laisse faire par le menuisier ; celui-ci ne fait pas ses chaussures, mais il les tient du cordonnier.

2. — C'est encore de la division du travail ; cela résulte des principes établis en faveur de cette manière d'agir.

Le menuisier emploierait sans doute une semaine à faire des souliers que le cordonnier confectionne en un jour. Le cordonnier paierait les instruments nécessaires pour faire une table, dix fois plus que la table ne lui coûte payée au menuisier.

5. — Un homme qui ne fait qu'élaborer un champ, récolte sans doute plus de blé qu'il n'en consommera lui-même, mais il n'aura ni vêtements, ni chaussures, ni tables, ni chaises.

De même, celui qui ne fait que des bottes en fera beaucoup plus qu'il n'en use, celui qui ne fait que des vêtements ou des meubles en aura au delà de ses besoins, tandis qu'il devra se passer de toutes autres choses.

4. — La division du travail rend donc nécessaire que chacun cède à autrui quelque chose de son superflu, et reçoive en retour une partie du superflu d'autrui. Le cultivateur donne la partie de la récolte et de la viande qu'il ne consomme pas lui-même; le cordonnier fournit les chaussures, le menuisier les meubles, le tailleur les vêtements.

Le cordonnier donne les bottes au cultivateur pour du blé et de la viande; au menuisier pour des meubles; au tailleur pour des vêtements; et ainsi chacun donne ce qu'il fait pour ce qu'il consomme, son superflu pour ce qu'il désire.

Cela s'appelle l'échange.

5. — Il est facile d'évaluer combien l'échange est utile.

De même que le menuisier mettrait une semaine à faire des souliers, que le cordonnier fait en un jour, de même le cordonnier passerait une semaine à la confection de la table, pour laquelle le menuisier n'a besoin que d'une journée.

Si donc le menuisier fait confectionner ses souliers par le cordonnier et celui-ci sa table par le menuisier pour échanger ensuite ces deux objets l'un contre l'autre, chacun d'eux obtient ainsi par un jour de travail ce qui autrement lui en eût coûté sept. Chacun d'eux a

donc gagné ainsi six jours pendant lesquels il peut faire autre chose.

6. — Si, pendant les six jours qu'ils ont gagnés, l'un fait six paires de souliers, l'autre six tables, ils peuvent encore échanger ces objets les uns contre les autres, l'un possèdera alors sept paires de souliers acquises pendant le temps qu'il lui aurait fallu pour en confectionner une seule, et l'autre sept tables au lieu d'une, également, et ils peuvent alors se procurer contre cet excédant de tables et de souliers d'autres objets utiles en bien plus grand nombre que s'ils avaient dû les faire eux-mêmes.

L'échange a donc pour résultat de rendre le nombre des jouissances plus grand qu'il ne le serait si ni lui ni la division du travail n'existaient pas.

7. — Tant que les hommes se font tout à eux-mêmes ils doivent avoir peu de jouissances. De même qu'ils ne peuvent point s'imprimer des livres, il leur est impossible de se bâtir une maison commode, ils ne peuvent se vêtir de tissus, ils ne se procureront que de mauvais outils.

Sans l'échange, chacun doit cependant faire tout par lui-même : le lit sur lequel il couche, les vêtements, la vaisselle qui sert au déjeuner, la table sur laquelle on la pose, la chaise sur laquelle il s'assied ; sans l'échange, chacun serait privé de tous ces objets, car pour les faire il faut des outils, et la vie d'un homme, ni même la durée de plusieurs générations, n'y suffirait pas plus qu'à faire un livre.

8. — Puisque l'avantage qui résulte de la division du travail et de l'échange est dû à ce qu'ils mettent l'homme à même de faire la chose pour laquelle il a le plus d'aptitude, cet avantage devient d'autant plus grand, que ces aptitudes elles-mêmes sont plus variées parmi les hommes qui effectuent l'échange. L'ébéniste peut faire le travail du menuisier plus facilement que le travail du serrurier, celui-ci, par contre, fera une clef plus aisément que l'ébéniste. La différence des aptitudes est naturellement la plus grande entre les habitants des contrées éloignées, situées chacune sous des climats différents.

9. — L'Italien peut produire sur son sol des citrons et des olives, l'habitant de l'Amérique centrale, du coton et du café ; l'Allemand des pommes et du lin, chacune de ces choses étant propre au sol et au climat de son pays, il serait presque impossible à l'un d'eux de vouloir produire chez lui les fruits des autres contrées. L'échange entre ces peuples éloignés est donc non seulement avantageux, comme celui qui se ferait entre voisins, mais il est nécessaire s'ils veulent jouir des fruits que ne produit pas leur propre sol.

* 10. — Le penchant des hommes à jouir des produits de toutes les contrées, et la nécessité de les obtenir par l'échange, est une des grandes lois de la sagesse divine qui a créé tous les hommes pour qu'ils vécussent entre eux en frères, s'aidant mutuellement, au lieu de se fuir les uns les autres, comme ils le font chez les peuples sauvages, où l'échange ne se pratique point.

Car, par l'échange, tous les hommes ne jouissent pas seulement des dons naturels que la Providence a répartis inégalement sur toute la terre, mais ils profitent encore des connaissances particulières à chaque peuple, et ils sont intéressés à leur mutuelle prospérité, de même qu'ils se viennent réciproquement en aide dans l'adversité. *

11. — L'échange entre des personnes éloignées produit les mêmes résultats qu'entre voisins; chacun cherche à échanger ce qu'il désire ou ce dont il a besoin contre son superflu, car ce superflu ne lui procure aucune jouissance, et de même que les voisins gagnent tous deux en échangeant leur superflu, de même les personnes éloignées les unes des autres, car si cet avantage n'existait pas, l'échange n'aurait pas lieu.

12. — Si de deux écoliers l'un a deux encriers et l'autre deux canifs, celui qui échange un encrier contre un canif, et celui qui donne un canif contre un encrier obtiendront l'objet qui leur manque. Peu importe que les écoliers demeurent ou non dans la même maison; l'avantage reste identique. Il en est de même entre les habitants des contrées éloignées : les uns ont les encriers, les autres les canifs, les uns la soie, les autres la laine, les uns les citrons, les autres les pommes. Et s'ils n'échangeaient pas entre eux, ils devraient se passer de tout ce qu'ils ne font pas eux-mêmes, de tout ce qui ne croît pas sur leur sol.

13. — Il est aussi des choses, cependant, que l'on

peut faire dans tous pays, et qui ne sont pas faites dans certains de ceux-ci, mais obtenus par un échange fait au loin contre d'autres objets. Ainsi, on peut faire de l'acier partout, et cependant on se procure ce métal en Angleterre, cela n'est-il pas singulier?

14. — Ne peut-on pas aussi cuire le pain dans chaque ménage, et cependant on achète le pain chez le boulanger et cela uniquement parce que le pain revient à meilleur marché que s'il fallait allumer un feu pour en cuire un seul. Beaucoup de gens ne sont pas assez riches pour payer le bois nécessaire à la cuisson de leur pain quotidien; beaucoup d'autres peuvent gagner pendant le temps qu'ils passeraient à pétrir et à cuire, plus que ce que le boulanger demande pour ce travail. Se passeront-ils donc de pain tous ceux qui ne sont pas en position de brûler pour deux sous de bois afin d'avoir pour un sou de pain? Les autres abandonneront-ils un gain considérable pour ne pas payer le modique salaire du boulanger? Évidemment non.

Eh bien, il en est entièrement ainsi de l'acier qui vient d'Angleterre. Nous ne le faisons venir de là que pour autant qu'il y soit à meilleur marché que chez nous, et aussi longtemps que nous pouvons gagner davantage par notre travail que ce que nous payons aux fabricants anglais. Chaque quintal d'acier que nous tirons de l'Angleterre est donc un grand bénéfice pour nous. De même que les pauvres pourraient manquer de pain s'ils devaient le faire eux-mêmes plus chèrement que le boulanger ne peut le leur livrer maintenant, de même beaucoup de gens ne pourraient pas employer

d'acier dans la confection de leurs outils, s'ils ne pouvaient acheter que les aciers qui se font chez nous et qui coûtent plus cher ou sont moins bons que ceux des Anglais.

15. — Du pain ou de l'acier cher, et du pain ou de l'acier à bas prix sont deux denrées différentes; l'une ne peut contenter que les besoins du petit nombre, l'autre satisfait les exigences de la multitude. Là où l'on ne produit le pain et l'acier que chèrement, on n'atteint pas au même degré à la satisfaction des besoins que là où le pain et l'acier sont à bas prix. Un kilogramme de fil pour lequel le tisserand doit donner deux mètres de tissu, ou contre lequel un autre doit échanger le salaire de deux journées, n'est pas un moyen de satisfaction de ses besoins pour celui qui ne dispose que d'un mètre de tissu ou d'une journée de travail; et lorsque par l'échange au loin on obtient le fil à bon marché, il est plus avantageux d'échanger au loin que dans le voisinage.

16. — Là où l'échange ne s'effectue pas, il ne peut y avoir de division du travail, la misère et la barbarie sont la condition des hommes. Là où l'échange n'a pas lieu entre les habitants des pays éloignés, là, sans contredit, on désobéit à la volonté de Dieu qui a ordonné la division du travail entre les différentes zones de la terre aussi bien qu'entre les habitants d'un même pays.

* Il est vrai que l'éloignement entre deux contrées est un obstacle à l'échange en ce qu'il diminue l'avantage qui en résulte, de tous les frais que le transport néces-

site. Mais ces obstacles, les hommes font des efforts prodigieux pour les aplanir, ainsi que le démontrent les chemins de fer, les canaux, les routes, les ponts et les ports qui se construisent partout, les nombreux navires à voile et à vapeur qui sillonnent les mers, les voies souterraines que l'on crée à travers les montagnes, etc.

C'est donc une folie et même un crime que d'ajouter à l'obstacle naturel de la distance à franchir, l'obstacle artificiel des prohibitions et des restrictions douanières qui entravent les échanges plus que ne le ferait une chaîne de montagnes ou une mer semée d'écueils. *

CHAPITRE IV

LA MONNAIE

1. — Sans monnaie, avec quoi payerait-on ?
2. — Pourquoi ce procédé est-il insuffisant, et de quoi s'aiderait-on probablement ?
3. — Quelle est l'origine de la monnaie ?
4. — Quelle différence y a-t-il entre l'échange contre de l'argent, et l'échange contre d'autres objets ?
Comment nomme-t-on l'échange contre de l'argent ?
Quel est le but constant de l'échange contre de la monnaie ?
5. — Comment la monnaie facilite-t-elle les relations au loin ?
Comment augmente-t-elle la jouissance de ce qu'on possède, et comment nous soutient-elle dans nos devoirs religieux ?
6. — Quel exemple de l'usage de la monnaie connaissez-vous dans l'Écriture Sainte ?
- *7. — A quels autres usages la monnaie peut-elle encore servir ?

1. — Si le cordonnier, ayant besoin de pain pour sa famille, n'avait à offrir en échange que des souliers, comme la division du travail le comporte, il pourrait arriver qu'il ne pût pas acheter de pain parce que le

boulangier n'a pas besoin de souliers, et qu'au contraire il désire un chapeau. Le cordonnier devrait alors chercher un chapelier qui consentit à échanger un chapeau contre des souliers, et ensuite porter ce chapeau au boulangier, pour obtenir en échange le pain désiré.

2. — Tout cela serait bien long ; il viendrait bientôt à l'esprit des gens de faire comme dans l'ancien temps, un reçu d'un objet, et à l'échanger contre cet objet avec celui qui le faisait. Le cordonnier ferait par exemple au boulangier un récépissé de la valeur d'une paire de souliers, qui lui aurait été payée en pain ; le boulangier donnerait ce bon au chapelier pour avoir un chapeau, et enfin le chapelier prendrait au cordonnier une paire de souliers en échange de ce reçu, qui reviendrait ainsi à son auteur.

En vérité cela serait beaucoup moins incommode que si l'on devait chercher un tiers qui aurait à donner ce dont on a besoin, en éprouvant précisément le besoin de ce qu'on lui offre. De tels récépissés ne seraient cependant acceptés que dans un cercle étroit, c'est à dire là où le signataire est connu et où l'on pense qu'il a les souliers en provision et qu'il peut les donner aussitôt qu'on le désire.

3. — A cause de cela on a commencé, même dans les temps les plus reculés, à se servir pour l'échange, de certains objets doués de valeur et parmi ces objets on a donné la préférence aux métaux précieux à cause de la facilité avec laquelle on les transporte, de leur indestructibilité, et à cause de leur valeur qui est reconnue

et acceptée jusque dans les contrées les plus éloignées.

Plus tard l'usage des métaux, comme intermédiaire dans les échanges, fut encore accru par ce fait, que les gouvernements les divisèrent en petits fragments et les frappèrent d'une empreinte qui en faisait connaître le poids, ce qui dispensa ceux qui s'en servaient et de les peser à chaque fois et d'en vérifier la pureté.

4. — Aujourd'hui le cordonnier échange ses souliers contre de la monnaie, avec laquelle il achète le pain du boulanger. Celui-ci, qui n'aurait pas donné son pain contre des souliers dont il n'a pas besoin, le donne volontiers pour de la monnaie, puisqu'il sait que par ce moyen il pourra obtenir le chapeau qu'il désire.

L'échange contre de la monnaie est ordinairement appelé commerce, il est aujourd'hui bien plus en usage que l'échange contre d'autres objets, quoiqu'il ait toujours ce dernier pour but, puisque personne ne désire la monnaie pour la conserver, mais bien parce qu'elle donne la faculté d'obtenir en échange toutes les autres choses que l'on désire.

5. — Par l'intermédiaire de la monnaie, l'échange devient facile à de grandes distances, car chacun sait en Amérique, que quand un mètre d'étoffe coûte à Bruxelles 4 francs, il peut obtenir 50 de ces mètres pour un kilog. d'argent, si le kilog. contient 200 fr. Par la monnaie, la jouissance de la possession d'une marchandise est aussi multipliée, en ce que le possesseur de celle-ci n'est pas obligé de céder contre celle

que fabrique son acheteur, mais qu'il peut obtenir tout ce qu'il veut en échange de la monnaie que celui-ci lui donne. Combien le chrétien pourrait peu exercer la charité, s'il ne pouvait donner au pauvre que les choses qu'il confectionne lui-même ! à celui qui a faim, une assiette, par exemple !

6. — Quand il y eut une grande famine en Judée, les chrétiens crurent devoir porter secours à leurs frères pauvres. Il eût été impossible d'envoyer assez rapidement du blé, de la Grèce en Judée, et il n'y en avait justement pas surabondance en Grèce.

Les chrétiens de ce pays firent donc entre eux une collecte en argent dont le produit fut porté par l'apôtre Paul en Judée, où leurs coreligionnaires purent s'en servir pour acheter des céréales sur le point où on pouvait se les procurer le plus rapidement.

* 7. — La monnaie ne sert pas seulement à faciliter les échanges, elle est encore un des moyens les moins coûteux de transporter les valeurs à de grandes distances et de les conserver disponibles en attendant que l'on puisse s'en servir. Les métaux précieux, en effet, peuvent être renfermés dans un petit espace ; ils ne s'altèrent pas par le temps ou par l'humidité comme la plupart des autres marchandises, et leur valeur ne change pas sensiblement dans l'espace de quelques années. *

CHAPITRE V

CAPITAL ET INTÉRÊT

1. — *Qu'entend-on par capital? Qu'est-ce que l'intérêt.*
2. — *Que permet celui qui prête des capitaux?*
3. — *L'intérêt, le loyer ou le fermage sont-ils aussi la récompense d'un travail et jusqu'à quel point?*
4. — *Pourquoi l'intérêt varie-t-il et est-il tantôt plus élevé et tantôt plus bas?*

1. — Celui qui possède une charrue peut cultiver une plus grande partie de terre que celui qui n'en a pas. La charrue procure donc à son propriétaire un avantage qu'il n'obtiendrait pas sans elle. Eh bien, si celui qui n'a point de charrue voulait en emprunter une à qui la possède, celui-ci pourrait la lui refuser en disant : Si je vous abandonne cet instrument, à l'aide duquel j'obtiens ces fruits, ceux-ci m'échapperont. L'autre offrira alors au propriétaire de la charrue un dédommagement pour les fruits qu'il ne pourra pas obtenir; il lui offrira une partie des produits qu'il espère acquérir à l'aide de la charrue, ou une partie de l'argent qu'il retirera de la vente de ces fruits. Il en est

de même pour le sol ; le propriétaire dit : Quand je le cultive, il me donne des fruits, celui qui veut me le louer, doit me dédommager de ce que j'aurais pu y récolter. Il en est de même de l'argent ; celui qui le possède peut dire : Par son moyen, je puis acquérir une charrue, un champ, une maison, qui me procureront une jouissance ou un profit ; c'est pourquoi il me faut un dédommagement si je n'acquiers pas ces choses, et si, au contraire, je donne à un autre l'argent avec lequel il peut se les procurer.

La charrue, le champ, l'argent, tout ce qui sert à l'homme d'auxiliaires à son travail, pour accroître les biens de la vie, sont des capitaux. Le dédommagement que les uns exigent et que les autres donnent pour cet auxiliaire est l'intérêt qui s'appelle aussi loyer ou fermage, suivant qu'il s'agit du prêt d'argent, de marchandises ou de terres.

2. — Il vous paraîtra évident que celui qui possède un capital jouisse de ses fruits, car le capital est une propriété et chacun a le droit de jouir de ce qui lui appartient. Cependant on dit : On peut jouir de la propriété, quand on l'a acquise par du travail et des privations, mais le capitaliste reçoit le fermage, le loyer ou l'intérêt sans faire aucun travail pour cela. Cela est-il juste ? Quand celui qui possède une charrue l'enferme sans l'utiliser lui-même, sans la prêter, celui qui ne possède point de charrue ne récoltera pas autant de fruits que s'il obtenait la charrue en location ; dès lors, on ne cultiverait pas autant de terres, on n'y récolterait pas tant de fruits, d'où résulterait qu'un grand nombre

de personnes manqueraient du nécessaire. En prêtant sa charrue, il devient aussi la cause d'une récolte plus abondante de fruits : et ceci il ne le fait pas sans travail, car il a dû préalablement construire la charrue lui-même ou gagner l'argent avec lequel il l'a achetée; c'est du travail ancien qui lui est payé par le loyer.

5. — Il en est de même d'une maison, d'un champ ou de l'argent, que de la charrue; toutes ces choses produisent de l'utilité qui n'existerait pas sans un travail antérieur. C'est ce travail ancien que le propriétaire prête, l'intérêt est la récompense qu'il reçoit pour cela. Cependant toutes ces choses ne produisent pas leur utilité sans un nouveau travail; la compensation, consistant dans le loyer ou l'intérêt, est toujours inférieure à l'utilité que l'on en retire; sans quoi personne ne consentirait plus à emprunter un capital et on chercherait à travailler sans son aide.

4. — Dans beaucoup de cas, cependant, l'intérêt comprend, outre la rémunération d'un travail ancien, un dédommagement pour l'usure du capital et une compensation pour le propriétaire, du danger qu'il court de ne pas rentrer dans sa propriété. Habituellement, ce dédommagement est moindre pour le capital prêté en monnaie que pour celui que l'on confie sous la forme d'instruments ou de meubles, car la monnaie ne s'use pas comme ceux-ci par l'usage que l'on en fait. De même, l'intérêt est ordinairement d'autant moindre, que la sécurité assurée au propriétaire d'être remboursé de son prêt est plus grande.

C'est ainsi que l'intérêt est très faible pour le prêt, en garantie duquel l'emprunteur peut donner un fonds de terre, puisqu'il est probable que la vente de ce fonds peut le libérer de sa dette.

L'intérêt est, au contraire, très élevé quand l'emprunteur n'a point de gage à donner, car alors la restitution du capital au propriétaire dépend de l'activité, de la capacité, de la durée probable de la vie de l'emprunteur et de sa réussite dans ses affaires.

* La sécurité du remboursement des capitaux dépend aussi de l'état des institutions sociales qui garantissent avec plus ou moins d'énergie l'exercice du droit de propriété. Les emprunteurs sont donc intéressés à ce que cette garantie soit la plus solide possible, puisqu'elle tend à diminuer la partie de l'intérêt qui ne sert qu'à dédommager le prêteur des risques que l'insécurité fait courir à son capital. *

CHAPITRE VI

FABRICANT, ARTISAN ET OUVRIER

1. — *Quelle est l'utilité d'un lopin de fer ?*
2. — *Quelles sont les choses que l'on en peut faire ?*
3. — *Quelle est l'utilité d'une balle de coton, et que peut-on confectionner avec cette matière ?*
4. — *Quelle est l'utilité de l'argile et quelles sont les choses qu'on en peut faire ?*
5. — *Quelle est l'utilité d'un arbre qui ne donne pas de fruits, et quel usage peut-on en faire ?*
6. — *Quel est celui qui fait des objets utiles de ce qui n'a aucune utilité ?*
7. — *Comment opère l'artisan ?*
- * 8. — *Quelle est l'utilité du fabricant ou manufacturier ?*
9. — *Quelle est la différence entre le fabricant et l'artisan ?*
- * 10. — *Quelles sont les fonctions de l'ouvrier ?*

1. — Quelle est l'utilité d'un bloc de fer brut ? Certainement elle est très faible, on peut à peine en tirer plus d'utilité que d'une lourde pierre et s'en servir, par exemple, comme d'un poids ou pour combler un trou.

Maïs quand ce bloc de fer a été laminé ou façonné

par le forgeron, ou transformé en couteaux, ciseaux ou autres outils par le taillandier, combien alors il a acquis d'utilité!

2. — Sans ces instruments, on pourrait à peine exécuter la dixième partie des travaux qui font vivre les hommes. On devrait retourner la terre avec les mains, peu de mains resteraient disponibles pour d'autres travaux, et l'humanité entière tomberait dans la misère et la barbarie.

5. — Quelle est l'utilité d'une balle de coton? Certes, elle est très faible. Elle ne peut servir à rien autre qu'à faire un coussin, mais, qu'on la donne à un filateur, et il la transformera en fil qui servira à tricoter des bas ou façonner des vêtements, qui sont certainement des choses d'une haute utilité, car sans vêtements nous péririons de froid.

4. — Quelle est encore l'utilité de l'argile dans laquelle nos pieds restent engagés, et où s'enfoncent les roues des voitures quand il pleut? Là où elle git, cette argile est sans utilité, et voyez cependant ce qu'on en fait.

On en fait des briques dont nous bâtissons nos maisons, les tuiles dont nous les couvrons, les assiettes dans lesquelles nous mangeons, les cruches dans lesquelles nous buvons, tous les beaux objets que nous voyons dans un magasin de porcelaine ne sont autre chose que de l'argile!

3. — Quelle est l'utilité de l'arbre qui ne porte pas

de fruits? Peut-être l'ombre qu'il donne, et c'est tout. Nous ne pourrions pas l'abattre sans un outil fourni par un fabricant ou un artisan. Nous ne pourrions pas le réduire en planches sans le moulin à scier; c'est cependant ce bois qui soutient nos maisons, ce bois dont nos meubles sont faits, dont on construit les voitures et les navires qui servent à transporter les hommes et leurs produits.

6. — Nous avons d'abord à rendre grâce à Dieu, de ce que des choses aussi inutiles en apparence puissent acquérir une telle utilité par la main de l'homme, car Dieu a bien fait tout ce qu'il a créé, et n'a produit rien d'inutile, puisqu'il nous a donné le génie nécessaire pour tout utiliser.

Eh bien, les hommes qui s'emparent de toutes ces choses pour leur donner l'utilité que nous y recherchons, ce sont les fabricants et les artisans.

7. — L'artisan élabore avec ses propres mains, ou avec des outils gouvernés par ses propres forces, ces étonnantes transformations des choses inutiles en objets utiles; il consacre son activité de préférence à satisfaire les besoins momentanés de sa localité, les désirs et les goûts des individus, il doit avoir appris quelque chose, il est responsable de la bonne qualité de son travail, car il demeure dans une certaine mesure lié à ses œuvres. Si celles-ci se cassent ou se gâtent, il accourt à l'appel de la ménagère pour réparer le dommage ou pour tirer encore quelque utilité des débris: il fait aujourd'hui une table magnifique, et lui remet un pied au bout d'une

dizaine d'années, il fait aujourd'hui un habit neuf au père, et quand il ne peut plus servir à celui-ci, il en fait encore une jaquette pour le fils.

8. — Le fabricant, aidé de ses grands capitaux, établit ordinairement des machines dont l'emploi dispense le simple manouvrier de l'apprentissage professionnel de l'artisan. Ces machines sont mues principalement par la force de la vapeur et de l'eau. Il emploie la division du travail dans une mesure plus étendue que l'artisan, puisque, dans la confection de ses produits, il fait préparer les diverses parties dont ils se composent, par différents ouvriers et différentes machines.

* Le fabricant ou manufacturier ne met pas lui-même la main à l'œuvre comme l'artisan ; il ne travaille pas, comme celui-ci, à satisfaire les besoins des habitants d'une seule localité, mais sa tâche n'en est que plus élevée et plus utile. Il consacre une partie du capital dont il dispose à construire les bâtiments de sa fabrique et à y établir les machines et les appareils qui doivent y fonctionner. Une autre partie de ce capital lui sert à l'acquisition des matériaux à élaborer ; il dépense le restant au salaire de ses employés et de ses ouvriers, ainsi qu'à ses propres besoins.

Il calcule la quantité et fixe la qualité des marchandises qu'il pourra vendre avec avantage aux consommateurs selon leurs besoins ou leurs goûts, et pour fabriquer ces objets, il commande à ses employés et à ses ouvriers et surveille la marche de leurs opérations, jusqu'à ce que l'œuvre soit complète.

De son habileté et de son activité, dépend le succès

de son entreprise; s'il réussit, le gain est pour lui, s'il ne réussit pas, il supporte seul la perte.

Quand sa fabrication est très importante, il est obligé d'y consacrer toutes ses facultés, d'une manière exclusive, et il doit avoir recours à l'intermédiaire d'un négociant pour le placement de ses marchandises. *

9. — Les artisans et les fabricants sont donc tous deux des membres estimables et utiles de la société humaine. L'artisan nous est indispensable puisqu'il acquiert les aptitudes nécessaires à la satisfaction de nos besoins, et qu'il est toujours prêt à nous rendre service. Le fabricant est plus utile encore, car, par sa profession, il s'applique à satisfaire à très bas prix des besoins généraux, et il procure ainsi à une grande partie de la société des satisfactions auxquelles, sans lui, elle ne pourrait atteindre.

* 10. — L'ouvrier exécute le travail tel qu'il lui a été commandé par son patron, qui est le fabricant ou l'artisan. Il n'est pas responsable du résultat de l'ouvrage qu'il a exécuté en se conformant à cet ordre. Son travail lui est payé, soit, d'après sa durée, ou à la journée, soit, d'après la quantité d'ouvrage achevé, ou à la tâche.

Cette dernière façon de payer le travail de l'ouvrier est à la fois, la plus équitable et la plus conforme à ses intérêts et à ceux du patron. Comme il ne prend aucune part à la direction de l'entreprise, ni aux avances qu'elle exige, il ne peut participer à ses bénéfices, ni en supporter les pertes. *

CHAPITRE VII

LE CULTIVATEUR

1. — *Sans le cultivateur, comment pourrions-nous vivre?*
2. — *Le cultivateur prend-il soin de notre nourriture et de nos vêtements et contribue-t-il ainsi à l'élevation du genre humain?*
3. — *Comment réalise-t-il ceci?*
4. — *Quelle serait l'utilité du sol sans le cultivateur?*
5. — *Quels sont les avantages de la profession du cultivateur, et a-t-elle aussi des difficultés?*

1. — Sans le cultivateur, nous n'aurions d'autre nourriture que les fruits qui croissent spontanément ou que les animaux pris par nous à la chasse. Sans le cultivateur, nous n'aurions ni lin, ni laine, ni coton, nous n'aurions pour nous vêtir que les peaux de quelques bêtes, peut-être les feuilles de quelques arbres. Bref, nous serions comme les sauvages pressés par la faim, contraints d'errer dans le désert à la poursuite des bêtes fauves, à la pêche des poissons, ou à la recherche des fruits sauvages.

2. — Le cultivateur nous procure d'autres aliments

et d'autres boissons, il utilise la fertilité que Dieu a mise dans la terre, pour produire les choses qui satisfont nos besoins corporels. Nous pouvons l'honorer avec justice comme le père de toute civilisation, car avant qu'il existât, le temps manquait pour se faire des instruments ou se bâtir des maisons. Une maison était d'ailleurs chose inutile, puisque l'homme ne pouvait jamais habiter longtemps le même lieu, dont il avait bientôt épuisé toutes les ressources.

3. — Le cultivateur connaît les semences qui conviennent à chaque terrain, il connaît les saisons dans lesquelles il faut labourer, fumer et ensemençer la terre; il décuple chaque boisseau de blé.

Le cultivateur connaît aussi les animaux, il sait comment il doit favoriser leur multiplication, comment il en peut obtenir du lait, comment celui-ci peut se transformer en beurre et en fromage, il sait produire par le labeur de ses mains la nourriture de dix ou de vingt personnes, ce qui rend possible que celles-ci s'occupent d'autres productions et puissent confectionner toutes les choses dont la possession et la jouissance nous distinguent du sauvage.

4. — L'agriculteur fait du sol ce que le forgeron fait du lopin de fer, le filateur et le tisserand, de la laine, le potier, de l'argile. Les larges espaces qui semblent pouvoir servir à peine à autre chose qu'à y installer un jeu de balle ou une arène de course, il les transforme en une source de vie, car la vie humaine dépend de la nourriture et de la boisson.

5. — Le cultivateur est dans une situation très heureuse. Sa profession ne l'oblige pas à demeurer dans la ville et à s'asseoir devant un comptoir ou dans un atelier ; il a toujours sous les yeux les œuvres du bon Dieu et il a plus souvent que le marchand ou le fabricant l'occasion d'admirer sa sagesse et la multiplicité de ses bienfaits. Le cultivateur est aussi condamné à de grands efforts.

C'est lui qui le premier élabore le pain à la sueur de son front, car la terre ne donne que peu de fruits volontairement, ils doivent lui être arrachés. Là où rien n'est semé il ne pousse ordinairement que de la mauvaise herbe.

CHAPITRE VIII

LE MARCHAND

1. — *Quel est le reproche que l'on fait au commerçant, quant à son travail différent de celui de l'artisan ou du cultivateur ?*
2. — *Comment produit le commerçant ?*
3. — *Comment peut-on comparer sa manière d'agir avec celle du cultivateur ou du fabricant ?*
4. — *Pourquoi ne peut-on imaginer de fabrication en grand sans l'intermédiaire du commerce ?*
5. — *Quand une marchandise est-elle disponible, et quelle part prend à cela le marchand ?*
6. — *Comment ce livre peut-il servir d'exemple au mode d'action du marchand ?*

1. — « A quoi le commerçant peut-il être utile ? il « ne produit rien de ce qui n'existait pas avant lui.

« Il n'agit pas comme le cultivateur qui confie un « boisseau de pommes de terre au sol pour en retirer « vingt, ou comme le fabricant qui file la laine et en « obtient un tissu, le marchand ne fait qu'acheter à bon « marché pour revendre cher. » Ainsi dit-on souvent.

2. — Et cependant le commerçant produit sans doute autant que le cultivateur et le fabricant, car, de même que le cultivateur confie le boisseau de pommes de terre au sol et le convertit en un plus grand nombre de boisseaux au bout de l'année, de même que le fabricant engage la laine dans ses machines et la transforme en étoffes, ainsi le commerçant charge le froment et le bois dans un navire, dont il retire quelques mois plus tard le fer ou le fil, le café ou le sucre, qu'il a échangés au loin contre ce bois ou ce froment.

5. — C'est exactement comme s'il avait fait produire ces choses par ses matelots ou s'il les avait récoltées sur le pont de son navire. Le froment et le bois n'y sont plus, mais en retour il y a du fer et du fil, du café et du sucre, de même que le cultivateur a obtenu sa récolte pour la semence et le fabricant la pièce d'étoffe pour la laine.

4. — Sans le commerçant, les fabricants feraient fort peu de chose, ils devraient s'occuper eux-mêmes des affaires du commerce. Cependant la fabrication n'a grandi nulle part où le fabricant a dû faire en même temps les affaires du marchand et répartir à cet effet son capital et son attention sur deux genres de travaux très différents.

5. — Le commerçant prend autant de part à la fabrication que le fabricant lui-même; il apporte à celui-ci ses matériaux et amène les produits façonnés au consommateur. Le fabricant ne tisse pas l'étoffe, il

ne la teint ni ne la tond, mais il la fait tisser, teindre et tondre. La marchandise n'est disponible que quand elle a passé par les mains du marchand, car pour être telle, il faut qu'elle ait été mise à la portée de celui qui en fera usage, et c'est le marchand qui, la prenant au producteur, la porte au consommateur.

6. — Ce livre, par exemple, vous ne le devez ni à l'auteur, ni à l'imprimeur, ni au fabricant de papier; sans doute vous devez beaucoup à leur service, mais, sans le libraire, qui l'a mis à votre disposition, vous ne l'auriez jamais eu. Ce n'est que par lui que vous avez pu en jouir. Ainsi, le commerçant assis à son comptoir est aussi utile que le cultivateur ou l'artisan, il n'est pas moins le créateur des produits que ceux-ci; il rend leur activité plus utile en l'étendant à un cercle plus large et son nom n'indique autre chose, sinon que sa manière de travailler et de produire est différente de celle du fabricant, de l'artisan ou du cultivateur.

* CHAPITRE IX

LE BANQUIER ET LE CRÉDIT

1. — *Ne dit-on pas, bien souvent, que le banquier est un être inutile qui s'enrichit aux dépens d'autrui?*
2. — *Que répondez-vous à cela et quelle est la vraie utilité du banquier?*
3. — *Quels sont donc les services que rend le banquier?*
4. — *Quelle récompense méritent les services du banquier et celle-ci est-elle acquise aux dépens d'autrui?*
5. — *Comment le banquier se fait-il payer les services qu'il rend?*
6. — *La différence entre l'intérêt du prêt et celui de l'emprunt est-elle tout entière un bénéfice pour le banquier?*
7. — *De quelle manière le banquier prête-t-il le capital?*
8. — *Le banquier n'emprunte-t-il que les capitaux des personnes qui ne peuvent pas les faire valoir elles-mêmes?*
9. — *Qu'est-ce que le crédit et sur quoi est-il fondé?*
10. — *Comment l'honnête homme, qui ne possède que peu de biens, peut-il se procurer le crédit nécessaire pour emprunter un capital?*

1. — Ce que l'on dit du commerçant (voir le chapitre précédent), on le dit à plus forte raison du banquier : c'est un homme, prétend-on, entre les mains duquel

il passe beaucoup d'écus sans qu'ils y grossissent ni s'y multiplient, et cependant il y prend sa part; n'est-elle donc pas acquise aux dépens d'autrui?

2. — Il n'en est pas ainsi; car, d'abord, le banquier n'impose ses services à personne; si on les lui demande et si l'on consent à les lui payer, c'est qu'on juge qu'ils sont utiles et qu'il est préférable de les obtenir de lui que de se les rendre à soi-même, comme l'on préfère acheter le pain chez le boulanger, en lui payant la façon et la cuisson, qu'à le faire chez soi, sans rien donner pour cette peine.

3. — Si vous étiez enfant, employé ou rentier, et que vous eussiez amassé un petit capital, sans savoir comment le faire valoir par vous-même, dans quelque entreprise de commerce ou d'industrie, vous seriez obligé de le prêter à quelqu'un pour en obtenir un revenu; mais cette personne, qui devrait être capable d'utiliser le capital avec profit et probité, afin de vous le rembourser à l'échéance du prêt et d'en payer régulièrement les intérêts, serait difficile à trouver, car vous n'en connaissez guère en qui vous ayez une entière confiance.

Alors survient le banquier qui vous dit: « Prêtez-moi votre capital, dont je vous payerai un intérêt annuel et que je vous rendrai à l'époque fixée par vous-même; je me charge de le prêter à mon tour à l'un des hommes honnêtes et capables de le faire valoir, que je connais dans le canton, et si je suis trompé par lui, c'est moi qui y perdrai. » Le banquier rend donc, à ceux qui ont

un capital, le service de le leur placer d'une manière profitable et sûre.

D'un autre côté, si vous étiez artisan, commerçant ou industriel, et que vous eussiez besoin d'un capital pour entreprendre une affaire, iriez-vous le demander, de porte en porte, à des gens qui ne connaissent ni vos capacités, ni votre probité? Ce serait vous donner beaucoup de peine, et aussi vous exposer à des refus humiliants.

Alors survient encore le banquier qui vous dit : « J'ai observé votre conduite et j'ai pris des informations sur votre compte: j'ai confiance en votre honnêteté et en votre intelligence, et je vous prête le capital dont vous avez besoin, à condition que vous m'en paierez l'intérêt et que vous me le rembourserez à l'époque convenue. »

Le banquier rend donc aussi un service à l'emprunteur, en lui évitant la recherche du capital dont il a besoin.

4. — Le banquier, en épargnant au prêteur la peine de chercher un placement sûr de son capital et en lui évitant le risque de le perdre, lui rend un service; il en rend un autre à l'emprunteur en lui procurant un capital que celui-ci aurait difficilement trouvé sans lui. Ces services méritent une récompense, et si le banquier en exigeait une égale à la peine et au risque qu'il épargne au prêteur et à l'emprunteur, il ne demanderait pas trop; mais ceux-ci ne gagneraient rien à se servir de son entremise; s'il leur demande moins, ils y trouvent un avantage, et dès lors la récompense du banquier n'est pas acquise au détriment d'autrui.

5. — Le banquier se fait payer les services qu'il rend en exigeant de ceux à qui il prête le capital un intérêt plus élevé que celui auquel il l'emprunte à d'autres. Par exemple, s'il emprunte le capital à 4 ou 4 1/2 p. c. par an, et qu'il prête à 6 p. c. pendant le même temps, il profite de la différence, c'est à dire d'un et demi ou deux pour cent.

6. — Le banquier ne peut cependant pas considérer cette différence tout entière comme formant son bénéfice, car, en se rendant responsable de la restitution des capitaux qu'il emprunte, il risque souvent d'en perdre une partie, et, s'il ne veut être bientôt ruiné, il faut qu'il compense cette perte par une portion de son gain. L'expérience lui fait connaître quelle est la part de son bénéfice qu'il doit employer à compenser cette perte.

S'il constate, par exemple, que sur cent capitaux d'égale valeur qu'il prête, il en perd ordinairement un, il doit déduire 1 p. c. de son bénéfice pour contrebalancer cette perte, et il lui reste un demi ou 1 p. c., selon que ce bénéfice était de 1 1/2 ou de 2 p. c.

Son bénéfice réel sera d'autant plus grand qu'il saura mieux écarter les chances de perte. C'est ainsi qu'il sera récompensé de l'habileté et de la prudence avec lesquelles il aura accordé sa confiance à ses emprunteurs. C'est là, en effet, en quoi consiste le talent principal du banquier.

7. Pour prêter, le banquier exige une garantie écrite, qui est ordinairement une lettre de change ou traite, ou bien une obligation par laquelle un débiteur

s'engage à payer une certaine somme à une époque fixée. Le banquier donne, contre cette traite ou cette obligation la somme qui y est inscrite, en monnaie, et il en retient l'intérêt d'avance sous le nom d'escompte. Supposons que cet intérêt soit de 6 p. c. par an et que l'on présente au banquier une obligation de 2,000 fr., payable à trois mois ; il retiendra 50 francs pour l'escompte et donnera 1,970 francs de l'obligation, qu'il se fera rembourser par 2,000 francs, à l'expiration des trois mois. Puis il prêtera de nouveau cette somme à un autre emprunteur et ainsi de suite, à mesure que les sommes prêtées rentrent chez lui, de manière à ne laisser jamais son capital inactif.

8. — Les banquiers ne se bornent pas à emprunter les capitaux des personnes qui ne peuvent pas les faire valoir par elles-mêmes, telles que les rentiers, les employés, etc., car ces sommes ne lui suffiraient pas ; il reçoit aussi les capitaux momentanément inactifs, des négociants et des industriels, qui, en attendant une occasion d'en faire usage, les confient au banquier, et celui-ci, à son tour, les prête à d'autres personnes, qui ne peuvent entreprendre les affaires qu'elles méditent sans capital. De cette manière, le banquier rend des services réciproques à tous les commerçants et à tous les industriels, et il contribue, pour beaucoup, à ce que les capitaux ne demeurent jamais inactifs, faute de trouver un emploi utile, et à ce qu'aucun travailleur ne demeure inoccupé, par manque d'un capital suffisant.

9. — Le crédit, c'est la confiance qu'inspire au

créancier la certitude que son débiteur lui rendra le capital qu'il lui a emprunté, à l'époque convenue. Cette confiance est fondée, en partie, sur la valeur des biens que possède le débiteur, et en partie sur les qualités personnelles de celui-ci ; telles que la probité, l'activité, l'esprit d'ordre et la capacité pour le genre d'affaires dont il s'occupe. Ceci prouve encore une fois que les vertus, comme la probité, la prudence, l'activité, l'économie, ne sont pas seulement méritoires et agréables à Dieu, mais qu'elles ont, dès ce monde, leur récompense, en ce qu'elles procurent considération, confiance et crédit à qui les possède, et qu'elles lui facilitent par conséquent l'accès à la fortune.

Le crédit, chez une nation, dépend aussi de la sagesse des lois et des institutions qui y garantissent la sécurité ; de la paix et de la concorde qui y règnent, et du respect que l'on y témoigne à la justice.

10. — Le banquier ne connaît guère que les gens riches, les industriels et les négociants de son canton, qui font de grandes affaires, et ce n'est qu'à ceux-là qu'il prête. Il ne peut connaître de même tous les artisans, les marchands au détail, et quelque honnêtes qu'ils puissent être, il ne peut leur prêter le capital dont ils ont besoin pour leurs entreprises, à défaut de garanties suffisantes. Il existe cependant pour ceux-ci un moyen simple et assuré de se procurer le crédit qui leur est nécessaire : c'est l'*Association*.

Supposons, par exemple, que cent ouvriers artisans ou détaillants honnêtes, se connaissant entre eux, possèdent chacun, en moyenne, une valeur de mille francs ;

en s'associant, ils disposent, outre leurs capacités et leur probité, d'un capital matériel de cent mille francs, qui pourra leur garantir un crédit semblable à celui dont jouirait un capitaliste, possesseur d'une somme égale. Supposez encore qu'un artisan, par exemple, parmi les associés, ait besoin de dix mille francs pour fonder une entreprise? Si l'obligation qu'il souscrit pour cette somme est garantie par l'association dont il fait partie, il trouvera facilement à escompter son billet, c'est à dire, à emprunter cette somme chez le même banquier, qui la lui eût refusée sur sa signature seule.

Les associations de crédit mutuel sont donc d'une grande utilité pour les travailleurs et les petits capitalistes; elles fonctionnent d'autant mieux et rendent d'autant plus de services, que les associés sont plus honnêtes et exercent les uns à l'égard des autres une surveillance plus vigilante.

Aussi, en a-t-on éprouvé les bons effets en Allemagne, où elles sont établies depuis longtemps; et celles qui ont été fondées en Belgique, à dater de 1848, ont produit également d'excellents résultats. Il est donc à désirer que ces utiles institutions se propagent partout.

CHAPITRE X

L'INSTITUTEUR

1. — *Quel est le sort de l'homme qui n'a rien appris?*
2. — *Quel est le sort de l'homme qui sait quelque chose?*
3. — *A qui doit-on cette différence?*
4. — *Comment travaille l'instituteur?*

1. — Quelle est la condition de l'homme qui ne sait ni lire ni écrire ni calculer? Ne doit-il pas toujours croire tout ce qu'on lui dit, puisqu'il ne peut pas s'assurer par la lecture si c'est vrai. S'il s'éloigne, n'est-il pas privé des conseils et des avertissements de ses parents et de ses amis? Il ne peut pas échanger des lettres. N'est-il pas par là condamné à ne rendre que les services les plus vils? On ne peut pas même l'envoyer au marché, puisqu'il ne peut pas comprendre un calcul.

2. — Le cultivateur apprend par la lecture des journaux où il peut le mieux vendre sa récolte; par les livres, il apprend en quel lieu on élève le meilleur

bétail, où l'on obtient les plus riches moissons, où le sol est le mieux amendé, drainé et cultivé.

Le commerçant lit des lettres venant des pays lointains, et calcule d'après les données qu'il y trouve, quelles sont parmi les productions du pays, celles que l'on peut envoyer au loin pour en obtenir en retour des marchandises avantageuses.

Le fils qui séjourne à l'étranger reçoit dans des écrits, émanant de la tendresse de ses parents, des conseils qui le préservent de faux pas ; le navigateur calcule au milieu de la nuit où sont situés les écueils qu'il doit éviter ; chacun règle ses recettes et ses dépenses en les écrivant et en les calculant. Avec ces connaissances, toutes les autres deviennent faciles à acquérir, elles sont le chemin de tous les honneurs et de toutes les richesses.

5. — Vous voyez d'après ceci que le sort des personnes qui savent lire, écrire et compter est bien différent de la condition de celles qui ne le savent pas. Avez-vous réfléchi à ceci : que par là l'un est condamné à la condition la plus humble, tandis que l'autre peut s'élever aux plus hautes dignités ? Cette transformation c'est l'instituteur qui l'opère. — De même que cette différence est quelquefois extraordinaire entre les individus, de même elle peut exister entre nations, dont les unes ont des instituteurs et les autres n'en ont pas. Le peuple sans instituteur, qui ne sait ni lire ni écrire ni calculer, doit toujours être moins habile au travail, plus ignorant en toutes choses et partant plus pauvre que le peuple qui a des instituteurs et sait lire, écrire et calculer.

4. — Certes, l'instituteur ne fait point de pain comme le boulanger ; il ne fait point d'étoffes comme le fabricant, il ne fait pas le commerce de raisins secs comme le marchand ; il ne trafique point de pommes de terre comme le cultivateur, il n'écrit point de sentences judiciaires et ne veille point à la sécurité publique comme le fonctionnaire ; il rend cependant des services aussi signalés que ceux qui font ce fructueux travail, car il leur apprend ce qu'ils doivent savoir pour diriger leurs affaires, pour correspondre entre eux par écrit et pouvoir combiner l'échange de leurs produits et de leurs services.

De même que le fabricant transforme le lingot de fer en outils utiles, ainsi l'instituteur transforme l'enfant inutile et ignorant en un homme utile.

C'est là un travail qu'il n'est pas possible d'évaluer et de payer en argent, et l'individu, comme la nation qui a des instituteurs, doit une reconnaissance incommensurable à ces hommes qui se vouent à un si pénible travail.

CHAPITRE XI

LE FONCTIONNAIRE

1. — *Pourquoi croit-on que l'autorité et les fonctionnaires sont superflus?*
2. — *Si n'y avait point d'autorité ni de fonctionnaires, comment le faible serait-il protégé contre le fort?*
3. — *Pourquoi est-il moins cher de payer des impôts, que de veiller soi-même à la conservation de son bien?*
- * 4. — *Qu'est-ce que le gouvernement ou l'État?*
- * 5. — *Quelles sont les principales fonctions du gouvernement?*
- * 6. — *Qu'est-ce que l'impôt?*
- * 7. — *De quelle manière perçoit-on l'impôt?*

1. — Beaucoup de gens disent : « On pourrait bien
« se passer de gouvernement et de fonctionnaires ; les
« actes que rédige un fonctionnaire ne peuvent servir à
« apaiser notre faim, ni à nous vêtir. Le gouvernement
« prend notre argent par l'impôt et ne nous donne rien
« en retour. »

Est-il donc vrai que les actes ne servent à rien ? que le gouvernement ne produit rien ? Imaginez-vous l'absence d'un gouvernement formulant des lois, et des fonctionnaires qui les exécutent. Imaginez-vous le voisin s'emparant de la source et ne permettant à personne

d'y puiser de l'eau sans payer. Qu'opposeriez-vous à cette impudence puisque vous ne trouveriez nulle part où adresser vos plaintes ? Voudriez-vous, faible enfant, user de violence envers lui ? Ce serait ridicule. Ou, si vous étiez homme, et si vous aviez acquis une force suffisante pour lutter avec le voisin, ne serait-ce pas une nécessité effrayante, que de ne pouvoir éteindre sa soif sans avoir à combattre ?

2. — Ou bien, supposez que, tandis que vous êtes à l'école, un homme monte à votre chambre, et emporte avec lui votre lit, vos livres et tout ce que vous possédez, sans que personne soit là pour poursuivre le voleur sur votre dénonciation.

Vous devriez le poursuivre vous-même, à la risée de tout le monde, car, en supposant que vous puissiez l'atteindre, qui le forcerait à vous restituer les objets volés ? A la vérité, votre père serait peut-être assez fort, ses amis, ses serviteurs lui viendraient en aide, pour forcer votre voleur à la restitution. Mais celui-ci a peut-être aussi l'aide de complices et se défendra sans doute. Il peut en résulter un combat sanglant, et dans tous les cas votre père, ses amis et ses serviteurs auront perdu beaucoup de temps à ravir au voleur ce qu'il vous a pris. Ne vous semble-t-il pas préférable que votre père paie annuellement une contribution à l'autorité plutôt que de voir sa vie mise en jeu pour la défense de vos objets ? Quand il n'y a pas d'autorité ni de fonctionnaires pour exécuter ses arrêts, où celui-là trouvera-t-il du secours, à qui l'on enlève les épis de son champ ou celui dont on incendie la maison ?

Ne serait-il pas obligé de veiller nuit et jour sur sa propriété ou de la faire garder par d'autres personnes, ce qui lui coûterait davantage que le concours de l'autorité ?

L'autorité et les fonctionnaires ne créent-ils pas de la valeur aussi, puisqu'ils épargnent à tous les citoyens le temps qu'ils devraient consacrer à la défense de leur propriété ?

Le temps gagné, de même que l'argent épargné, peut être consacré à la production de choses utiles, c'est ce que l'on oublie trop souvent.

3. — Il n'y a pas encore bien longtemps que, même dans notre pays, on ne pouvait entreprendre un voyage sans se munir d'un sabre et de pistolets, car il y avait des brigands sur les routes, qui épiaient les voyageurs, pour les piller et parfois les tuer.

On n'est pas toujours pourvu de sabres et de pistolets, et ils ne suffisent pas toujours à se préserver des voleurs.

Maintenant on voyage partout avec sécurité, sans avoir besoin d'armes ; il arrive rarement qu'un voyageur soit attaqué dans un lieu écarté. Qui a produit ce changement ? C'est l'autorité avec ses agents. La production de la sécurité par une classe spéciale de travailleurs est donc conforme au principe de la division du travail.

4. — Vous venez de voir que l'homme ne pourrait rien faire d'utile ni de durable, s'il avait à repousser, à chaque instant, l'agression d'individus plus forts que

lui, qui tenteraient de lui ravir les fruits de son travail, sa liberté, ou même sa vie. La sécurité contre ce danger lui est donc aussi nécessaire que l'air qu'il respire, que le pain dont il se nourrit. Il serait très disposé à sacrifier une partie de son temps ou de son travail, pour conserver le reste et être à l'abri de toute inquiétude. Mais ses efforts isolés ne suffiraient pas à cela, et pour mieux y réussir, il s'associe avec ses semblables en une nation, et, tous en commun, ils consentent à diviser le travail entre eux; de telle manière que le petit nombre veille à la sécurité de tous, en employant les moyens les mieux appropriés à ce but, tandis que le reste de la nation consacre une partie de son travail à pourvoir à tous leurs besoins, comme s'ils y travaillaient eux-mêmes. Les hommes qui se chargent de la tâche de procurer la sécurité à leurs concitoyens, sont les fonctionnaires, qui, par leur réunion, depuis le chef suprême jusqu'au plus infime, constituent le gouvernement ou l'État.

5. — Les fonctions principales de l'État ou du gouvernement consistent donc à garantir la sécurité des citoyens, c'est à dire à veiller au maintien de leur vie, de leur indépendance, de leur liberté et de leur propriété. C'est assurément pour les fonctionnaires de l'État une grande et noble mission, qui doit leur valoir toute la reconnaissance de leurs concitoyens, lorsqu'elle est bien accomplie.

L'État rend aussi aux citoyens quelques autres services, qu'il ne leur convient pas de confier à l'industrie privée, tels que la fixation du poids et du titre des

monnaies et leur fabrication, le transport des lettres et des dépêches, etc., et enfin, d'autres services publics qu'il crée, exploite ou dirige, soit seul, soit concurremment avec l'industrie privée, tels que l'enseignement, les chemins de fer, canaux, routes, etc., et d'autres encore. Cependant, de même qu'il est difficile qu'un seul artisan exerce bien diverses professions à la fois, telles que celles de serrurier, menuisier, peintre, tailleur, boulanger, etc., de même l'État pèche contre le principe de la division du travail quand il complique trop ses attributions, et alors une partie de celles-ci gagnent à rentrer dans le domaine de l'industrie privée. Ceci dépend d'ailleurs plus de la nation que de l'État lui-même; quand celle-ci est ignorante de ses droits, de ses devoirs et de ses intérêts, elle a besoin d'un gouvernement plus compliqué que celui d'un peuple éclairé et dont les citoyens professent un profond respect pour la liberté et la propriété d'autrui.

6. — Lorsque vous demandez un pain au boulanger, un habit au tailleur, ou un livre au libraire, vous leur payez le prix de ces choses immédiatement ou à la fin de l'année. Il est également juste et nécessaire que vous payiez les services rendus par le fonctionnaire. Seulement, vous ne pouvez pas le payer de la même façon que le boulanger ou le tailleur, dont la note vous représente au juste le nombre de pains fournis par l'un, d'habits faits par l'autre. A quel fonctionnaire devez-vous la sécurité dont vous jouissez et quelle est votre part dans le total des dépenses que l'État fait pour tous les citoyens? Ce serait là un compte fort compliqué et

fort difficile à dresser, et en attendant qu'il devienne aussi simple que celui de votre tailleur, il faut l'acquitter d'une autre manière. Cette manière, c'est l'impôt, qui est, lui-même, la part de son travail ou de son revenu que chaque citoyen donne à l'État en paiement des services qu'il en reçoit.

7. — Selon l'équité, l'impôt doit être payé par chaque contribuable en raison des services qu'il reçoit de l'État, mais cette proportion étant très difficile à établir pour chacun, on préfère diviser l'impôt en deux classes : les impôts directs ou contributions directes et les contributions indirectes. Les premières se perçoivent directement du contribuable par le receveur des contributions ; elles sont calculées sur la fortune de chacun, présumée sur la valeur de ses biens, l'étendue de sa maison, la nature de sa profession, etc.

Les secondes sont perçues sur certaines marchandises d'un usage commun, telles que la bière, le vin, l'eau-de-vie, le sel, le sucre, le café, le tabac, etc., et elles sont payées par les producteurs ou les introduceurs de ces marchandises, qui s'en font rembourser par le consommateur. Celui-ci paie donc l'impôt par très petites portions, et sans le savoir, chaque fois qu'il fume un cigare ou qu'il boit un verre de bière ou une tasse de café. C'est là une manière commode de payer l'impôt, mais sa perception coûte généralement cher et personne ne sachant au juste ce qu'il paie, on ignore si on est surtaxé ou non.

Les manières de percevoir l'impôt varient beaucoup chez les diverses nations. *

* CHAPITRE XII

UTILITÉ ET PRIX

1. — *Comment appréciez-vous l'utilité d'une chose?*
2. — *Quelle relation y a-t-il entre l'utilité des choses et leur prix?*
3. — *Si ce n'est pas de leur utilité que dépend le prix des choses, qu'est-ce donc qui le détermine?*
4. — *Le prix des marchandises reste-t-il toujours le même, ou, s'il varie, de quoi dépendent ses variations?*
5. — *Montrez, par un exemple, comment le prix s'élève ou s'abaisse selon les circonstances?*
6. — *N'y a-t-il aucune limite à la variation des prix?*
7. — *Quels sont les résultats de la hausse et de la baisse du prix des marchandises?*
8. — *Éclaircissez cette importante vérité par un exemple?*
9. — *Quelle conclusion tirez-vous de cela?*

1. — Une chose nous est utile quand elle peut servir à satisfaire un de nos besoins, de nos goûts ou de nos fantaisies, comme l'air que nous respirons et qui est nécessaire à notre existence, la lumière du soleil qui nous éclaire, le pain qui apaise notre faim, le vêtement, dont le tissu nous protège contre le froid, le livre dont la lecture nous intéresse ou nous amuse, etc.

Plus le besoin est grand et urgent, plus la chose qui peut le satisfaire a d'utilité : ainsi un verre d'eau, pour l'homme qui est prêt à mourir de soif, est beaucoup plus utile que de l'or, des diamants ou des étoffes précieuses. La lumière d'une lampe ne sert à rien pendant que luit le soleil, le charbon est inutile sous les tropiques, où il fait toujours chaud, et l'on ne se rend pas utile en important des oranges dans une contrée qui les fournit en abondance.

2. — La seule relation qu'il y ait entre l'utilité d'une chose et son prix ou la quantité de monnaie qu'il faut donner pour l'obtenir, c'est que nulle personne sensée ne consent à acheter ce qui ne peut lui servir à rien. Les choses inutiles n'ont donc pas de prix. Mais ce serait un grand malheur si le prix des choses s'élevait toujours en proportion de leur utilité ; car, dans ce cas, si la chandelle de suif, dont la faible lueur ne perce l'obscurité de la nuit que dans un étroit espace et pendant une heure ou deux, vaut plusieurs centimes, que doit valoir la vive et resplendissante lumière du soleil, qui éclaire la moitié du globe pendant douze heures du jour ? Ce serait incalculable ; et cependant cette lumière ne coûte rien. Si le prix des choses s'élevait avec leur utilité, le pain qui nourrit le pauvre serait plus cher que les friandises dont se régale l'enfant du riche, l'eau vaudrait plus que le vin, le grossier vêtement de laine qui abrite contre le froid, serait incomparablement plus cher qu'un volant de fine dentelle.

3. — Le prix des choses ne dépend donc pas de leur

utilité seule ; il faut encore, d'une part, que cette utilité soit appréciée et qu'on la désire, et, d'autre part, qu'il ne soit pas possible de l'obtenir sans faire des efforts, ou sans récompenser les efforts que d'autres ont fait pour nous la procurer. Ce n'est qu'à ces conditions qu'une chose a du prix. Aussi, la chose la plus utile du monde est l'air que nous respirons, et sans lequel nous ne pourrions vivre ; il ne coûte rien cependant, parce que nous en jouissons sans aucun effort. Le pain est utile aussi, mais il faut le payer, car on ne peut l'obtenir qu'en récompensant les efforts successifs du cultivateur, du meunier et du boulanger.

4. — Le prix des marchandises ne reste jamais le même dans tous les temps ni dans tous les lieux, car il y a deux causes qui tendent constamment à le faire varier : l'une c'est la difficulté plus ou moins grande que l'on éprouve à produire sa marchandise, ce qui fait qu'elle est rare ou abondante ; l'autre, c'est le besoin ou le désir plus ou moins grand que l'on a d'acheter cette marchandise, du moins, lorsque l'on a en même temps le moyen de la payer. On désigne généralement la première cause sous le nom d'offre, et la seconde est appelée demande, on dit alors que le prix d'une marchandise varie selon le rapport de l'offre à la demande. Elle est, en effet, à bas prix, quand elle est beaucoup offerte et peu demandée, c'est à dire, quand elle a été produite en abondance, sans que les acheteurs en éprouvent un grand besoin ou sans qu'ils puissent en acheter beaucoup.

Le prix de cette marchandise s'élève, au contraire,

quand la demande dépasse l'offre qui en est faite, c'est à dire, quand il se présente beaucoup d'acheteurs qui en ont besoin et peu de vendeurs qui l'ont produite.

5. — Le prix du blé, par exemple, s'élève dans les années où sa production est diminuée par suite d'une mauvaise récolte. Ce prix peut augmenter aussi, même sans que la production du blé ait diminué, si la population du pays augmente au delà de ce que la culture en peut nourrir sans plus de peine que d'ordinaire. Le prix du blé diminue, au contraire, à la suite d'une récolte surabondante, et aussi quand une partie de la population quitte le pays, sans que la culture du blé y soit diminuée.

6. — Le prix d'une marchandise ne peut jamais s'élever très haut ou tomber très bas, sinon accidentellement et pour peu de temps. Quand un objet devient très cher, celui qui en a besoin calcule, avant de l'acheter, s'il ne l'obtiendrait pas à moindre prix en le faisant lui-même, ou s'il ne ferait pas mieux de s'en passer que de s'imposer un si grand sacrifice pour l'avoir, et, dans l'affirmative, il refuse de l'acheter jusqu'à ce que le vendeur en abaisse le prix.

Supposez, par exemple, que le cordonnier vous demande dix journées de votre travail en échange d'une paire de souliers; si vous savez les faire vous-même, et si vous calculez que le cuir vous coûtera trois journées et la façon deux autres jours, vous ne consentirez à donner au cordonnier que cinq jours de votre travail contre ses souliers. Si vous ne savez pas les faire vous-

même, vous préférerez peut-être marcher nu-pieds ou vous servir de sabots, à sacrifier dix jours de votre travail, et vous n'achèterez pas les souliers à un tel prix. Il faudra bien alors que le cordonnier les cède à moins, s'il veut s'en défaire.

Le prix d'une marchandise ne peut non plus s'abaisser pour longtemps, au dessous de ce qu'elle coûte à produire, car alors plus personne n'a intérêt à fabriquer, et l'offre cesse ou se ralentit jusqu'à ce que le prix se relève assez pour laisser un profit au producteur.

Si votre cordonnier, par exemple, a besoin de quatre journées de travail pour vous faire une paire de souliers, et que vous ne lui en donniez que trois en retour, il est possible que la nécessité l'y fasse consentir une fois, mais il ne pourrait jamais continuer à faire de semblables marchés, qui l'auraient bientôt ruiné.

7. — On considère assez généralement la hausse du prix d'une marchandise, comme un mal pour les acheteurs et un bien pour les vendeurs, et la baisse de ce prix comme un bien pour les premiers et un mal pour les derniers, sans avoir égard aux causes de l'une ni de l'autre. C'est ce qui fait qu'un tel jugement est sujet à erreur, et que, pour ne pas se tromper, il faut y regarder de plus près.

Quand la hausse est causée par l'augmentation de la demande, cela dénote que les acheteurs sont devenus plus riches, puisqu'ils peuvent acheter davantage, et alors le mal de payer plus cher n'est pas grave. D'un autre côté, le bénéfice que cette hausse procure aux vendeurs est pour eux un stimulant à accroître leur

production, ce qui tend à diminuer le prix, tout en augmentant la quantité des utilités produites, au profit de tous. De la hausse produite par cette cause, il résulte donc un bien général. Si la hausse provient d'une augmentation des frais de production, comme, par exemple, celle du pain, à la suite d'une mauvaise récolte, il n'en résulte aucun bien pour le vendeur ; au contraire, car les acheteurs ne s'étant pas enrichis par cette cause, ils ne peuvent acheter plus cher sans acheter moins, et quand le producteur vend moins, son gain est moindre aussi.

Enfin, pour l'acheteur, qui paie plus pour obtenir la même chose, la perte est évidente. Le prix s'est élevé, mais l'utilité a diminué ; il n'y a eu gain pour personne, mais perte pour tout le monde.

Il en est de même pour la baisse du prix, lorsqu'elle est le résultat d'une diminution de la demande faite par les consommateurs. En effet, cela prouve qu'ils se sont appauvris, puisqu'ils ne peuvent plus acheter autant ; et, ne le pouvant plus, ils ne profitent pas de la baisse ; ils n'y gagnent donc rien. Les producteurs y perdent de leur côté, puisqu'à la baisse du prix correspond une diminution de leur profit, c'est à dire une perte.

La baisse du prix est donc ici le résultat d'une diminution de l'utilité, à laquelle tout le monde perd, sans que personne y gagne.

Quand la baisse du prix provient d'une diminution des frais de production, jointe à la concurrence des producteurs, ceux-ci gagnent au lieu d'y perdre, car la baisse ne porte pas sur leur bénéfice et ils peuvent vendre davantage et réaliser ainsi le même bénéfice plus souvent.

Le consommateur, en effet, peut acheter d'autant plus de marchandise qu'elle est à meilleur marché, sans avoir besoin, pour cela, d'être devenu plus riche. Il y gagne donc une économie, s'il continue d'acheter la même quantité; il augmente ses jouissances, s'il achète davantage sans payer plus cher.

Il y a donc ici gain pour tout le monde sans que ce gain soit une perte pour personne, car il provient d'une baisse du prix sans diminution d'utilité, ce qui équivaut à une augmentation d'utilité obtenue pour le même prix.

8. Cette vérité est assez importante pour mériter d'être confirmée par un exemple.

Un pain de deux kilogrammes se vend un franc. A ce prix, beaucoup de familles pauvres ne peuvent acheter que quatre pains par semaine, ce qui, à 10 centimes par pain, donne au boulanger un bénéfice de 40 centimes par famille et par semaine, et fr. 5,60 pour les frais de production du pain. Ayant adopté un pétrin mécanique et un four à feu continu alimenté à la houille, ses frais de production ne sont plus que de 40 centimes par pain, le bénéfice continuant d'être de 10 centimes. Mais les familles pauvres peuvent maintenant acheter huit pains par semaine sans payer davantage, ce qui augmente leur aisance, et d'autres, qui ne se nourrissaient que de pommes de terre, peuvent maintenant substituer, en partie, le pain à cet aliment; le boulanger, de cette façon, vend au moins le double et gagne, par conséquent, plus de deux fois autant qu'avant son invention, dont il cède cependant toute l'économie aux consommateurs.

9. — Il résulte de là qu'il y a toujours de l'avantage pour le producteur à perfectionner les procédés et les instruments dont il se sert dans la production, même quand il réduit le prix de sa marchandise de toute l'économie qu'il opère ainsi. Cela vient de ce qu'il vaut mieux fonder son revenu sur la grande quantité de la marchandise vendue que sur l'élévation de son prix. Et cela encore parce que les riches qui peuvent payer cher ce qu'ils achètent, sont toujours en petit nombre, comparativement aux gens peu aisés et aux pauvres qui ne peuvent acheter que des choses à bas prix.

Augmenter l'utilité des produits, sans en augmenter le prix, ou diminuer le prix, sans amoindrir l'utilité du produit, tel est donc le but que tout producteur doit chercher à atteindre.

En y parvenant, non seulement il gagnera plus, mais il gagnera plus sûrement. Le fabricant de porcelaine vendra bien à des riches, dans des temps prospères, quelques douzaines d'assiettes peintes et dorées à 24 fr. la douzaine, en réalisant sur chacune un bénéfice de $\frac{4}{5}$ fr.; mais, dans les temps de crise, ces riches se passeront facilement de ces belles assiettes et se contenteront d'une vaisselle plus modeste. Le faïencier vendra des milliers de douzaines d'assiettes en faïence unie, à un franc la douzaine, sur laquelle il ne gagnera que 10 centimes, mais en temps de prospérité ou d'adversité, tant qu'il y aura quelque chose à manger, ou se servira de ses assiettes de faïence et la fabrication n'en chômera jamais. *

CHAPITRE XIII

LES MACHINES

1. — *Quelle opinion se forme-t-on en général sur les machines?*
2. — *Est-il vrai que les machines privent les ouvriers de travail?*
3. — *Les avantages dus à l'emploi des machines se bornent-ils à enrichir le fabricant et ne profitent-ils à aucune autre personne?*
4. — *Quels avantages la classe des ouvriers retire-t-elle de la multiplication des machines?*
5. — *Comment les ouvriers peuvent-ils éviter d'être déplacés de leur travail par la machine?*
6. — *Quels sont les faits que l'on peut citer pour confirmer cette vérité que les machines améliorent la condition de l'ouvrier au lieu de lui nuire, et que par elles la société jouit d'une somme de bien-être plus grande et plus également répartie?*

1. — Vous avez sans doute entendu exprimer à l'égard des machines et de leur influence sur le bien-être de la société, les opinions les plus contradictoires; les unes admettent que les machines sont pour les

hommes des auxiliaires puissants, au moyen desquels ils produisent en plus grande quantité et avec moins de peine, toutes les choses nécessaires à la satisfaction de leurs besoins ; les autres, et c'est le plus grand nombre, pensent que les avantages des machines ne profitent qu'à ceux qui les possèdent, et qui par leur aide peuvent s'enrichir, tandis qu'en enlevant le travail et les moyens d'existence aux ouvriers, elles plongent ceux-ci dans une misère sans fin et sans remède.

2. — L'idée si répandue que les machines tendent à priver les ouvriers de travail et de moyens d'existence est née d'une observation exacte, mais très incomplète des faits. En réalité, dans les circonstances les plus désavantageuses, les machines déplacent le travail, mais ne l'enlèvent pas à l'ouvrier.

Pour vous convaincre de cette vérité, il vous suffira d'observer attentivement et jusqu'au bout toutes les conséquences résultant de l'emploi d'une nouvelle machine. Voici un fabricant : il emploie dix ouvriers dans ses ateliers, jusqu'au jour où il invente une machine à l'aide de laquelle il fait autant de produits que ses dix ouvriers dans le même temps. Alors il congédie neuf de ses ouvriers, et il en conserve un pour surveiller la marche de la machine.

Le résultat immédiat de l'invention de celle-ci est donc que neuf ouvriers sont renvoyés et ne trouvent plus rien à gagner, tandis que le fabricant s'enrichit de tout le salaire qu'il leur payait. Mais l'influence de la machine se borne-t-elle là, et pouvez-vous en conclure qu'elle tend seulement à enrichir un homme déjà

riche, et à appauvrir un grand nombre d'hommes déjà peu fortunés? Ce serait là trop vous hâter, car, en toute chose, avant de juger, il faut considérer la fin. — Si le salaire de chaque ouvrier renvoyé était donc de 2 francs par jour, le fabricant gagne 18 francs de plus dans le même temps, et il augmente sa dépense dans la même proportion, que cette dépense consiste en machines, en denrées de consommation ou en objets de luxe. Mais ces choses, pour être confectionnées, exigent précisément le travail de neuf ouvriers, inoccupés jusqu'alors et qui seront payés à raison de 2 francs par jour. Ainsi, l'emploi de la machine, ayant ôté de l'ouvrage à neuf ouvriers, qui demeurent inoccupés, ou doivent chercher du travail ailleurs, fournit, du même coup de l'ouvrage à neuf autres ouvriers, ou peut-être aux mêmes, qui étaient inoccupés et ne trouvaient pas à travailler. Il y a donc compensation, et vous voyez que j'avais raison de dire, en commençant, que la machine ne fait que déplacer le travail, sans l'enlever aux ouvriers. Le fabricant s'enrichit bien, en récompense de la peine qu'il s'est donnée pour inventer et construire sa machine, mais cette richesse n'est acquise aux dépens de personne, puisqu'elle résulte de ce que des efforts ont été épargnés sans amoindrir le résultat obtenu.

3. — Il peut arriver que le fabricant, se trouvant satisfait des bénéfices que lui procure sa machine, ne cherche pas à les accroître ; alors lui seul en profitera ; mais il est plus probable qu'il voudra augmenter ses profits, en donnant de l'extension à sa fabrique ; il produira plus de marchandises ; mais les acheteurs de

celles-ci ne s'étant pas enrichis comme le fabricant, ne pourront en acheter davantage, qu'à la condition de les payer moins cher; alors le vendeur sera forcé d'en réduire le prix, en se contentant d'un moindre bénéfice, compensé d'ailleurs par la plus grande quantité de produits vendus. Dès ce moment, les acheteurs profitent aussi en partie, de l'épargne d'efforts due à l'emploi de la machine. Enfin, il arrive plus souvent encore que d'autres fabricants, stimulés par l'appât des bénéfices réalisés à l'aide de la machine, cherchent à en inventer d'analogues, ou à traiter avec l'inventeur pour avoir le droit de se servir de ses procédés; dès lors les marchandises ainsi fabriquées devenant beaucoup plus abondantes, leur prix s'abaisse, et le public profite dans une plus large mesure encore, de la gratuité qui résulte de l'invention.

4. — Si un objet de consommation usuelle coûtait 4 francs avant l'invention de machines propres à le produire plus économiquement, et qu'après la propagation de ces mêmes machines il ne coûtât plus que 2 francs, tout consommateur, en l'achetant, fait une économie de 2 francs, qui se répète à chaque acquisition. Chacune de ces économies le rend donc plus riche de 2 francs, qu'il dépense en sus de son revenu ordinaire, en payant la journée d'un ouvrier qui n'avait pas d'ouvrage. L'économie réalisée par les machines procure donc du travail aux ouvriers, au lieu de leur en ôter, et de plus, en leur permettant d'acquiescer à plus bas prix les objets de leur consommation, elles contribuent puissamment à leur bien-être. Bien loin de maudire

les machines, les ouvriers devraient les bénir, et honorer ceux qui les inventent, comme des bienfaiteurs de l'humanité.

5. — Les machines accomplissent pour l'homme les travaux les plus pénibles et les plus dégradants, tels que le transport des fardeaux, l'épuisement de l'eau, le martelage du fer, etc.

Par là, elles donnent aux travailleurs un loisir qu'ils peuvent utiliser, en perfectionnant leur intelligence. Les machines ne pouvant servir à des travaux qui exigent d'être dirigés par la pensée, l'ouvrier intelligent n'a jamais à craindre d'être remplacé par une machine, comme le serait un manœuvre employé à tourner une manivelle, ou à hisser un fardeau.

6. — Le raisonnement suffit à prouver que les machines en allégeant les efforts humains, sans en amoindrir les résultats, améliorent la condition des ouvriers au lieu de la rendre pire, et qu'elles procurent à la société, qui en fait usage, une somme de bien-être toujours plus grande et plus également répartie, à mesure que cet usage se répand. Mais des faits nombreux, considérables et bien constatés, donnent à cette vérité une évidence plus grande encore, s'il est possible. Voici quelques-uns de ces faits : 1° du temps des Romains, des esclaves broyaient le blé entre deux pierres, chacun d'eux ne pouvait produire par jour qu'une petite quantité de farine, et celle-ci était si chère, que les maîtres seuls mangeaient du pain, tandis que les esclaves qui formaient le grand nombre, devaient manger le grain

sans qu'il fût broyé. Aujourd'hui que l'on a appliqué à la mouture du blé des machines mues par le vent, les chutes d'eau ou la vapeur, les meuniers ne sont plus esclaves ; leur condition n'est pas inférieure à celle des autres travailleurs, et tout le monde, les meuniers et les gens les plus pauvres y compris, mangent du pain ; à tel point que vous avez de la peine à vous figurer qu'il a existé un temps où le plus grand nombre parmi les hommes devait broyer le blé avec les dents, au lieu de manger du pain de farine. Que si vous songez aussi, que la population humaine s'est considérablement accrue depuis cette époque, sans être moins bien pourvue, vous aurez une idée des progrès réalisés par l'invention des moulins à farine. — 2° Il y a moins d'un siècle, l'industrie du coton était à peine connue en Europe ; on n'employait nulle part de machines pour le travailler ; la plupart des tissus de cette substance venaient de l'Inde, et coûtaient si cher que les personnes les plus riches pouvaient seules se vêtir de ces étoffes. Depuis lors on a inventé et perfectionné un grand nombre de machines et de procédés pour nettoyer, filer, tisser, teindre et imprimer le coton, et aujourd'hui, il n'est de si pauvre ouvrière qui ne porte des tissus de cette substance, qu'eût enviés une princesse au commencement du siècle dernier, et cette ouvrière peut renouveler sa garde-robe plusieurs fois en sa vie. Grâce aux machines à coton, des millions d'êtres humains sont aujourd'hui élégamment, proprement, décentement et sainement vêtus avec peu d'efforts, tandis que le travail du coton fait vivre en Angleterre seulement, un dixième de la population, sans compter

ce qu'il occupe d'ouvriers dans le reste du monde, que les cultivateurs des pays chauds produisent aujourd'hui, environ deux mille millions de kilogrammes de coton annuellement, et que des milliers de navires, transportent constamment ce coton tantôt brut, tantôt élaboré d'un bout du monde à l'autre. Que d'aisance répandue dans la société jusque parmi les plus pauvres de ses membres ! Que de travail procuré à des millions d'ouvriers, par ces bienfaitantes machines à fabriquer le coton ! — 5^e Vers 1850, un voyage de Bruxelles à Paris, en diligence, exigeait 56 heures de temps et beaucoup d'argent, aussi les gens riches mêmes, allaient-ils très rarement dans la capitale de France. Aujourd'hui ce trajet se fait en 6 heures, et à un prix accessible à des ouvriers qui vont souvent chercher de l'ouvrage à Paris, quand il y est un peu mieux payé qu'à Bruxelles. Vers 1850 aussi, le plus riche capitaliste, le plus puissant monarque même, n'eussent pu franchir la distance entre Bruxelles et Marseille en 56 heures, eussent-ils dépensé des millions pour cela. Aujourd'hui ce voyage est entrepris par des particuliers d'une fortune très modeste. Vous voyez par là que la locomotive est une admirable machine, car elle ne diminue pas seulement les distances qui séparent les uns des autres des lieux éloignés, mais encore la distance qui sépare le pauvre du riche, puisque avec peu d'argent ils voyagent côte à côte, parcourant le même espace avec la même vitesse. — 4^e Enfin, au commencement du quinzième siècle, très peu de personnes savaient lire et écrire ; maintenant, c'est le contraire qui a lieu et presque tout le monde peut se procurer les satisfac-

tions que donnent ces connaissances. Avant la découverte de l'imprimerie, les auteurs et les copistes étaient rares, pauvres et peu considérés ; aujourd'hui les auteurs, les éditeurs, les imprimeurs, sont nombreux, ils occupent dans la société des positions honorables et peuvent devenir riches. Tous doivent ce bienfait à la presse à imprimer. Aujourd'hui un simple ouvrier qui achète un journal dans la rue, pour 5 centimes, est aussi bien informé que le plus riche de ce qui se passe dans le monde, et il l'est infiniment mieux que celui-ci ne l'était il y a deux cents ans, avant que l'on publiât des journaux.

Est-il donc encore permis de dire, après avoir médité ces exemples, que les machines creusent un abîme entre le riche et le pauvre, et n'est-on pas mieux fondé à dire qu'elles tendent à faire disparaître de plus en plus la distance qui sépare ces deux conditions, en tendant à égaler la somme des satisfactions que tous les hommes peuvent se procurer par le travail? *

CHAPITRE XIV

PROPRIÉTÉ

1. — *Quand l'homme actif reçoit une récompense, pourquoi le paresseux n'y a-t-il aucun droit?*
2. — *Quelle analogie y a-t-il entre le prix d'honneur remporté dans une école et la récompense que chacun trouve de ses services dans la société?*
3. — *L'homme actif recevrait-il aussi cette récompense en dehors de la société?*
4. — *Comment appelle-t-on le prix que l'homme actif reçoit, et pourquoi le paresseux ne peut-il pas le réclamer?*
5. — *Que font les hommes de la propriété?*
6. — *La propriété appartient-elle pour toujours à celui qui l'acquiert, et pourquoi?*
7. — *Est-il avantageux pour la société que le père puisse léguer sa propriété à ses enfants, et pourquoi?*

1. — Si par votre zèle vous aviez mérité un livre comme prix d'honneur, que diriez-vous si un autre enfant non laborieux, et passant son temps à s'amuser pendant que vous travaillez, vous enlevait ce livre et voulait le garder pour lui? Vous diriez sans doute qu'il n'a pas droit à ce livre puisque vous avez travaillé pour l'obtenir, tandis qu'il n'a rien fait pour cela. Il

prétendrait qu'il serait injuste que ce livre vous eût été décerné de préférence, puisqu'il peut aussi bien l'employer que vous. Vous lui répondez qu'il n'y a point là de préférence et de faveur, puisqu'il aurait pu obtenir le livre, aussi bien que vous, s'il avait travaillé davantage et joué moins ; que vous même éprouveriez de la peine à demeurer privé du livre ; et que le contentement que vous donnerait sa possession ne serait qu'une sorte de dédommagement du plaisir de jouer, que vous avez si souvent sacrifié pour obtenir le prix d'honneur par votre zèle. Et vous auriez raison en disant cela, vous pourriez aussi y ajouter que le livre est mieux placé dans vos mains que dans les siennes, car le meilleur livre n'est d'aucun usage au paresseux.

2. — Ce qui se passe pour votre livre se passe aussi dans le monde. Le diligent acquiert des biens que n'obtient pas le paresseux, car l'homme zélé crée plus de choses utiles et rend plus de services que le paresseux, et comme les choses utiles et les services sont recherchés et désirés par tout le monde, l'homme zélé ne trouve naturellement dans ses relations avec la société point de récompenses trop élevées, et n'a pas de raison de céder le résultat de ses efforts à un autre, à moins que ce ne soit par pure générosité. Ce prix d'honneur qui consiste dans le bien acquis est la récompense des services, et il ne correspond pas toujours comme ceux-ci à l'utilité de ces services ; jamais cependant il n'est un avantage accordé à la personne, car ce sont les choses seulement, et non celui qui les a faites, que l'on prend en considération pour la formation du prix.

3. — Le prix ou la récompense qu'accorde la société n'est qu'une autre forme des choses que l'homme actif crée lui-même. Celui-ci, même dans l'isolement, se bâtit une meilleure maison, se confectionnerait de meilleurs vêtements et obtiendrait une récolte plus abondante que le paresseux. Dans la société, où la division du travail a lieu, il applique son activité à produire beaucoup d'un seul objet, afin de pourvoir ainsi aux besoins du grand nombre. Ce que la multitude donne en retour en est le prix et la récompense.

4. — Eh bien, cette récompense est ce qu'on appelle la propriété; et vous comprendrez qu'elle doit appartenir à celui qui l'a acquise, car il faut considérer qu'il a dû la créer par ses efforts et par ses privations; si l'en ne travaillait pas, il n'y aurait pas autant de biens disponibles dans la société que ceux dont jouit aujourd'hui le plus pauvre. Celui qui n'a pas travaillé n'a aucun droit, et celui qui n'a que faiblement travaillé n'a que peu de droits aux biens existants.

5. — Tout ce que l'homme se procure par le travail, le salaire de l'ouvrier, la récolte du cultivateur, le bénéfice du marchand, les appointements du fonctionnaire, tout cela est propriété. Les uns consomment cette propriété ou la dépensent pour la satisfaction de leurs besoins et pour leurs plaisirs; d'autres ne la consomment qu'en partie, en se refusant ces satisfactions et ces jouissances : ils épargnent.

6. — Il est évident que la propriété, pour ne pas

être consommée aujourd'hui, n'en reste pas moins demain la propriété de celui qui l'a acquise ; car de même qu'il a le droit de la consommer, il a celui de la conserver sans que l'on puisse assigner de limites à la durée de cette conservation ; ce n'est jamais que l'œuvre de son activité dont il jouit, et qui n'existerait pas sans cette activité.

7. — C'est une grande satisfaction pour la plupart des hommes, que de laisser quelque chose après eux pour leurs enfants ; ils recherchent vivement cette satisfaction ; car non seulement ils ne consomment ni ne détruisent la propriété acquise, mais ils l'épargnent jusqu'au dernier jour de leur vie. Par là, les enfants reçoivent bien un pouvoir qui n'est pas dû à leurs efforts, mais ils ne reçoivent cependant point de récompense sans travail.

C'est leur père qui a travaillé, qui s'est privé et a épargné pour eux, il leur a laissé ses droits, et comme il peut faire de sa propriété ce qu'il veut, ce qu'il leur lègue leur appartient. Si l'on voulait contester ceci, on devrait nier aussi que le père pût disposer de sa succession. Ce qui démontre que la transmission de l'héritage du père n'est pas un dommage mais bien un avantage pour la société, c'est que très probablement personne ne voudrait plus travailler, dès qu'il aurait obtenu ce qui suffit à sa consommation, s'il ne pouvait pas avec le surplus atteindre la haute satisfaction qui résulterait pour lui, de pouvoir laisser quelque chose à ses enfants après sa mort. Il résulterait aussi de là que la réunion des capitaux, si utile à tous, aurait rarement lieu, et

que la société serait privée de l'avantage résultant aujourd'hui des successions, qui permettent de réunir en une seule main les produits de l'activité et de l'épargne de plusieurs générations.

CHAPITRE XV

RICHE ET PAUVRE

1. — Connaissez-vous la différence entre le riche et le pauvre?
2. — Comment nomme-t-on les gens qui veulent partager entre les pauvres la propriété des riches?
3. — Pourquoi la terre ou une fabrique ne peuvent-elles plus se vendre, si la propriété est abolie?
4. — Pourquoi le partage des terres ne rendrait-il pas les hommes égaux?
5. — Quelles seraient les conséquences du partage d'une fabrique?
6. — Les pauvres seraient-ils plus riches après le partage et pourquoi ne le seraient-ils pas?
7. — Si la propriété pouvait se partager sans s'anéantir, les pauvres auraient-ils plus après qu'avant?
8. — Jusqu'à quel point la convoitise du bien d'autrui est-elle déjà punie sur la terre?

1. — L'homme riche habite une grande maison contenant beaucoup de chambres, des tentures dorées, des draperies et des meubles précieux ; il tient voitures et chevaux ; sur sa table figurent tous les jours une douzaine de plats ; il porte des bijoux, des vêtements

d'étoffe fine et des gants, il visite les théâtres et les concerts.

Dans la rue où il demeure, vivent aussi une centaine de familles dont la plupart, n'ont qu'une petite chambre, une table et une couple de misérables chaises, et pas même de lit ; consommant peu d'autres choses que des pommes de terre et du pain, portant des guenilles n'ayant pas de quoi acheter du combustible en hiver pour se chauffer. Afin d'entretenir cette misérable existence, ils doivent travailler tout le jour à la fabrique ou aux champs.

Il y a certes là une grande différence dans le genre de vie, et c'est un désir charitable que celui de voir cesser cette différence. Mais comment cela est-il possible ?

2. — Il ne faudrait pour cela que partager la propriété des riches entre les pauvres, disent les *Communistes* ou *égalitaires*. Nous avons vu cependant, dans ce livre ce que c'est que la propriété, et nous savons que nul sinon le propriétaire n'y a droit.

Supposons cependant, que l'on soit assez injuste pour ne pas tenir compte de ce droit, assez imprudent pour abolir la propriété.

5. — On compte habituellement 500 personnes pour 100 familles ; la propriété du riche devrait donc être partagée entre 500 personnes, et probablement encore entre beaucoup plus, car ces 100 familles ne sont pas les seules ni les plus pauvres. La propriété consisterait en terres, ou peut-être en une fabrique. Ces biens ne seraient pas susceptibles de vente si le droit de pro-

priété était aboli, car qui en donnerait quelque chose, s'il ne pouvait pas les conserver? De même qu'elles ont été enlevées au premier propriétaire, elles le seraient aussi aux autres.

4. — Que l'on s'imagine aussi la terre partagée. Il y aurait beaucoup de personnes trop paresseuses ou trop faibles pour la cultiver et qui accepteraient volontiers en échange quelque autre objet, un repas par exemple; de cette manière l'égalité serait bientôt rompue, la différence entre le pauvre et le riche rétablie. Admettons cependant qu'il soit défendu de vendre sa part de terre; tout le monde devra se faire cultivateur, ce qui empêcherait de réaliser les bienfaits de la division du travail. L'homme actif ne pourrait plus accroître son bien par ses efforts, et cependant il obtiendrait sur sa part de terre une plus ample récolte que le paresseux.

5. — Les choses iraient encore pis s'il s'agissait du partage de la fabrique, au lieu de celui de la terre. Les machines combinées pour fonctionner ensemble, et qui, sous une direction intelligente, produisent un résultat utile, ont une grande valeur, car ce sont des instruments qui servent à épargner beaucoup de temps et de force; partagées en 500 morceaux, comme cela arriverait, dans le cas que nous signalons, pas un de ceux-ci ne serait utilisable et le partage de la fabrique en serait aussi la ruine.

6. — Vous voyez par là que le partage de la propriété n'enrichirait pas le pauvre. Le riche ne serait

plus en état de donner du travail à des centaines d'individus, de construire des usines, des maisons et des fabriques, car il n'y aurait plus de riches, chacun devrait travailler pour lui-même, et personne ne pourrait, même en déployant la plus grande activité, se procurer les choses dont jouit aujourd'hui le pauvre.

Sans épargne il n'y aurait point de capital, point de revenus, point de réserves pour la vieillesse ou les temps de disette. Après le partage des richesses, le pauvre serait encore plus pauvre qu'avant.

7. — S'il en était autrement, s'il était possible de partager la propriété sans la détruire, si les cent familles dont j'ai parlé plus haut pouvaient se procurer le même revenu que le riche par le partage de la propriété, s'en trouveraient-elles mieux ? Aujourd'hui ces familles gagnent ensemble environ 200 francs par jour ; cela est très peu et suffit à peine pour nourrir, loger et vêtir 300 personnes. Le riche a peut-être 100 francs de revenu par jour ; si ces 100 familles perdent ce qu'elles ont gagné jusqu'ici, tandis qu'elles partageront le revenu du riche, elles n'auront plus à dépenser que la moitié de ce qu'elles avaient auparavant.

Si l'on prétendait cependant qu'elles ne perdraient pas toutes leurs ressources antérieures, ce serait une erreur, car tout ce que le riche consomme, car chaque franc qu'il dépense même en objet de luxe, est un gain pour le pauvre qui crée ces objets par son travail. Ce travail cesse, c'est évident, quand on enlève au riche sa propriété.

8. — Vous voyez par là que la richesse de l'un n'est pas seulement un avantage pour lui, mais aussi pour tous les autres, et que c'est à la fois un péché et une chose nuisible que de convoiter le bien d'autrui.

CHAPITRE XVI

LA MISÈRE, SES CAUSES ET SES REMÈDES.

1. — *Qu'est-ce que la misère ?*
2. — *A quelles causes peut-on attribuer la misère ?*
3. — *La charité peut-elle faire disparaître la misère ?*
4. — *Y a-t-il des moyens de prévenir la misère et quels sont-ils ?*
5. — *A quoi sert l'épargne quand on ne possède que peu de chose ?*
6. — *Comment l'économie et la prévoyance sont-elles facilitées par les caisses d'épargne ?*
7. — *Quel avantage produit le cumul des intérêts dans une caisse d'épargne ?*
8. — *La caisse d'épargne suffit-elle pour assurer l'avenir du déposant dans tous les cas et quelle autre institution peut encore lui venir en aide dans ce but ?*
9. — *Quels moyens possède une compagnie d'assurances sur la vie de prévenir le déposant contre les divers risques auxquels il est exposé ?*
10. — *En quoi l'association peut-elle contribuer à préserver le travailleur de la misère ?*

1. — Dans presque toutes les contrées, même dans celles où l'aisance semble le plus générale, il y a aussi

des familles atteintes par la misère, dont l'habitation, petite et malpropre, est dégarnie des meubles les plus nécessaires; où l'armoire est sans pain, sans linge ni vêtements et le foyer sans feu, dont les habitants sont vêtus de haillons, et dont les enfants, pâles et amaigris par la souffrance, le froid et la faim, sont privés du bienfait de l'instruction.

Dans d'autres contrées, ce ne sont pas quelques familles seulement, mais les populations entières qui souffrent de ce mal.

Tel est le triste tableau de la misère, qui n'inflige pas seulement des maux physiques à ceux qu'elle étreint, mais qui les affaiblit et les dégrade aussi moralement.

2. — Les causes de la misère sont malheureusement fort nombreuses. Quelquefois elle est engendrée par des fléaux naturels, qu'il est presque impossible de prévoir ou de prévenir, tels que le manque général des récoltes ou la disette, les inondations, les grands incendies et les autres désastres qui privent un grand nombre de familles de leurs ressources habituelles.

D'autres causes de misère proviennent de la perversité et du manque d'énergie morale des hommes en général, ce qui occasionne les guerres, les révolutions et les troubles, l'oppression et les impôts excessifs et injustement répartis. Ces diverses calamités tendent toutes à paralyser le travail ou à en anéantir les résultats; elles sont, par conséquent les causes les plus générales et les plus efficaces de la misère.

La troisième cause générale à laquelle on puisse attribuer la misère, c'est l'ignorance et les vices de ceux-là

mêmes qui en souffrent, l'une engendrant l'insouciance, l'imprévoyance et la prodigalité, les autres consistant dans la paresse, la malpropreté, la grossièreté et la méchanceté des mœurs, l'ivrognerie, l'incertitude, etc. Quand la misère provient de ces causes, elle est le juste et salutaire châtement que la Providence inflige à ceux qui pratiquent ces vices, afin de les avertir et de les corriger.

5. — La charité n'a pas, pour faire disparaître la misère, la puissance qui lui est généralement attribuée ; pour cela, il faudrait qu'elle pût en détruire les causes ; or, elle est sans action sur les deux premières de celles-ci que nous venons d'indiquer ; elle ne peut que soulager une partie des maux engendrés par ces causes, mais elle peut agir sur la troisième, en prévenant sa naissance, ou, au moins son extension, par l'instruction et l'éducation morale des personnes exposées à tomber dans la misère.

La charité ne doit pas aller au delà, car si elle veut soulager aussi la misère qui est le résultat du vice et de l'inconduite, elle atténue l'effet de leur châtement providentiel qui est de les corriger, et elle tend par là à les perpétuer. La charité exercée sans discernement peut donc faire aussi du mal. Celle qui consiste à distribuer des aumônes en argent, en aliments ou en objets de nécessité, a l'inconvénient d'humilier et d'avilir celui qui la reçoit et de l'habituer à compter davantage sur le secours d'autrui que sur ses propres forces, pour sortir de la misère. La charité exagérée ou mal dirigée a donc des inconvénients.

4. — Quand la misère a pris racine dans une population, il devient très difficile de l'extirper, surtout, si elle existe depuis longtemps ; il vaut donc mieux la prévenir que d'avoir à la combattre. Si elle a pour cause l'ignorance et l'inconduite, les moyens propres à la prévenir sont l'instruction et l'éducation morale. Dans ce cas, la meilleure charité consiste dans la propagation et le perfectionnement de ces moyens. Quand elle provient d'autres causes, les moyens à employer pour l'écarter sont : l'épargne, la prévoyance et l'association.

5. — L'épargne est utile à tous ceux qui ne possèdent que peu de chose, en ce que, par une légère privation qu'ils s'imposent volontairement tous les jours, ils évitent une grande privation involontaire à laquelle ils peuvent être exposés un jour et qui peut aller jusqu'à les faire périr de faim ou à les plonger dans une profonde misère pendant le restant de leur vie. Cette privation, quoique faible, est pénible durant quelque temps, mais, si elle est régulière, on finit par s'y habituer et elle ne coûte plus rien.

Si aucun événement fâcheux ne survient pendant plusieurs années, on est dédommagé de ses privations par un capital, qui, en venant en aide au travail, augmente le revenu de la famille, console de la vieillesse et transforme, et par delà, les privations passées en jouissances présentes.

Si, après quelque temps d'abondance et d'épargne, il survient une période de crise et de pénurie, telle qu'une disette, un chômage, une maladie de soi ou

de l'un des siens, on la traverse, en dépensant ses économies, il est vrai, mais sans souffrances ni privations, sans être ruiné ni endetté, sans avoir eu recours surtout à l'humiliante ressource de tendre la main à la charité.

6. — Ce qui est difficile dans l'épargne, ce n'est pas tant de s'imposer une privation faible mais continue, que de conserver ses économies à l'abri de toute tentation de les dépenser immédiatement, et aussi de les faire fructifier ou d'en tirer un intérêt. Un pauvre ménage, qui n'a qu'une mauvaise armoire, soustrait difficilement ses économies aux chances de perte ou de vol; il résiste aussi avec peine au désir de se dédommager de longues privations par une journée de jouissance et de plaisir, obtenue en dépensant l'argent épargné. Enfin, à moins d'être commerçant, il est peu aisé de trouver une occasion sûre de faire valoir de petites sommes. La caisse d'épargne délivre l'homme prévoyant et économe de tous ces soucis et de toutes ces difficultés, en mettant ses épargnes à l'abri de la perte, du vol et même de sa propre tentation, car celle-ci a le temps de se calmer avant qu'il se décide à demander à la caisse la restitution de son dépôt.

Voilà donc un premier service rendu par la caisse d'épargne à ses déposants. Voici le second :

L'administration de la caisse réunit les petites épargnes d'un grand nombre de déposants et en forme des capitaux qu'elle prête à l'industrie et au commerce, comme le ferait un banquier, en prélevant un intérêt dont la plus forte part va grossir l'épargne des depo-



sants, tandis qu'une autre part, beaucoup moindre, sert à payer les frais, les risques et les bénéfices de l'administration de la caisse d'épargne.

L'intérêt que celle-ci paie aux déposants varie, selon les contrées, de trois à quatre francs par année, et par cent francs déposés. Le déposant reçoit un livret, dans lequel sont inscrites les sommes qu'il dépose, avec la date de leur versement, l'intérêt qu'elles rapportent chaque année et qui est joint au principal, pour porter intérêt lui-même l'année suivante. On déduit des sommes portées au livret toutes celles qu'il retire de la caisse et que celle-ci lui restitue de suite, si elles sont faibles, ou après un certain délai, si elles sont fortes.

7. — On a calculé qu'un ouvrier, par exemple, qui épargnerait cent francs par an, ou un peu moins de deux francs par semaine, depuis l'âge de vingt ans jusqu'à celui de soixante, c'est à dire pendant quarante années consécutives, et qui, pendant ce temps, recevrait les intérêts cumulés de ces dépôts successifs, serait possesseur d'un capital de quinze mille francs, cet intérêt étant de 4 pour cent. Le capital, placé ensuite à quatre et demi pour cent, lui donnerait un revenu annuel de 675 francs, suffisant pour son entretien pendant sa vieillesse et qui augmenterait l'aisance de sa famille après sa mort. Un tel résultat est bien fait pour encourager les ouvriers à consacrer à l'épargne une partie de l'argent que beaucoup d'entre eux dépensent au cabaret ou négligent de gagner en chômant le lundi.

8. — Les avantages offerts par la caisse d'épargne au

déposant sont cependant limités, car d'abord elle ne reçoit point de dépôts d'une grande valeur, tels que mille francs, par exemple, et l'on est alors obligé de recourir à d'autres moyens de faire valoir les épargnes qui dépassent cette somme, et ensuite le produit des économies d'un ouvrier et de leurs intérêts cumulés deviendrait insuffisant pour lui assurer un revenu dans sa vieillesse, si quelques événements fâcheux, tels que des chômages, des disettes ou des maladies ne lui permettaient pas d'accroître régulièrement son capital ou le forçaient même d'en retirer une partie.

La caisse d'épargne ne suffit pas, non plus, pour préserver le déposant contre le risque qu'il court de mourir avant d'avoir économisé un capital suffisant pour laisser quelques ressources à sa famille. Afin de se prémunir sûrement contre tant de mauvaises chances, le travailleur économe et prévoyant doit donc avoir recours à une institution qui possède, mieux encore que la caisse d'épargne, le pouvoir de les neutraliser. C'est la compagnie d'assurances sur la vie.

9. — Une telle compagnie dispose de trois moyens de grossir les épargnes qui lui sont confiées et d'amoindrir les risques de mort prématurée ou de vieillesse prolongée par des compensations réparties sur un grand nombre de personnes.

Ces moyens sont : 1^o le cumul de l'intérêt des sommes déposées comme à la caisse d'épargne ; 2^o les chances de survie ; 3^o les rentes viagères. Le premier moyen a été décrit plus haut ; le deuxième consiste à assurer un très grand nombre de personnes à la fois, de telle ma-

nière que la longue durée de la vie des uns compense la brièveté de l'existence des autres. Ainsi, un homme peut s'être assuré de quoi vivre pendant les dix années de sa vieillesse; s'il vit encore vingt ans, il aura dix années de misère et de dénûment à traverser. Mais si deux hommes de même âge s'unissent dans ce but et réunissent le nécessaire pour vivre pendant dix ans, il se peut que l'un ne vive que cinq ans, tandis que l'autre prolongera son existence pendant quinze ans; alors il y aura compensation et tous deux auront vécu à l'abri du besoin. Il en est ainsi, à plus forte raison, quand un grand nombre de personnes s'associent dans ce but, et c'est là ce que réalisent les compagnies d'assurance sur la vie.

Le troisième moyen s'applique surtout aux personnes qui n'ont pas d'héritiers ou dont les enfants sont déjà en état de se suffire à eux-mêmes. Supposons un vieillard qui ait épargné 5,000 francs. S'il compte qu'il peut vivre encore dix ans, il dépensera 500 francs par an. Mais s'il meurt au bout de cinq ans, il n'aura joui que de la moitié de son bien; s'il meurt après quinze ans, il aura cinq années de misère à traverser. D'un autre côté, s'il se contente de l'intérêt à cinq pour cent de son capital, par exemple, le revenu qui sera de 250 fr. ne lui suffira pas pour vivre, et il n'aura pas joui du capital après sa mort. En se faisant assurer une rente viagère par une compagnie d'assurances sur la vie, celle-ci lui payera, chaque année, une somme égale qui représentera l'intérêt de son capital et une partie de celui-ci même, calculée de manière à ce qu'il soit entièrement remboursé à l'époque probable de sa mort. Si

ce terme est dépassé par lui, il continue de recevoir le même revenu, et la compagnie y perd; s'il meurt avant le terme calculé, la compagnie gagne à ce marché. Mais, sur le grand nombre de ceux-ci, les gains compensent les pertes, et les vieillards peuvent jouir de tout leur capital sans inquiétude de tomber dans la misère.

Des combinaisons analogues peuvent servir à assurer un héritage à la famille d'un ouvrier, qui n'a d'autre fortune que son travail, même dans le cas où il mourrait avant d'avoir pu amasser un capital. S'il s'engage, par exemple, envers une compagnie d'assurances sur la vie à verser chaque année une certaine somme pendant un nombre d'années déterminé, la compagnie calculera ce que cette somme rapportera d'intérêts cumulés pendant ce temps et tiendra compte des chances de vie de l'ouvrier, et d'après cela elle garantira à sa famille un capital fixe, au jour de sa mort, quand même celle-ci serait prochaine. Ici encore la compagnie a des chances de gain et de perte qui se balancent par le grand nombre des assurés, mais ceux-ci n'ont pas à craindre la ruine de leur famille en cas de mort prématurée. Tels sont les bienfaisants effets des assurances sur la vie.

10. — Le travailleur, ouvrier ou artisan, a perpétuellement à lutter contre les chances de disette, de chômage, de maladie et d'accidents. La caisse d'épargne, ainsi qu'on vient de le voir, le préserve d'une partie de ces risques, mais ses épargnes seront presque toujours insuffisantes si tous viennent l'assaillir à la fois, et cela

est possible, puisque tous peuvent provenir d'une même cause.

Les graves conséquences qu'entraînent les maladies ou les blessures pour le travailleur peuvent être facilement écartées, ou tout au moins diminuées, par l'application, au moyen de l'association, du principe si simple et si puissant des assurances, qui consiste à transformer un danger considérable, mais éventuel, en une perte certaine, mais faible. Un grand nombre de travailleurs peuvent, en effet, en s'associant et en s'imposant chaque semaine une faible cotisation sur leur salaire, réunir un fonds assez considérable pour secourir celui d'entre eux qui est atteint de maladie ou qui a reçu une blessure dans l'exercice de sa profession, en lui payant une partie de son salaire, ainsi que les soins du médecin et les médicaments. Ces choses coûtent moins cher, quand on les paye collectivement, et que ceux qui les fournissent sont certains d'en recevoir le prix. Le malade ou le blessé guérit aussi plus vite lorsqu'il est soigné à temps et qu'il est délivré des inquiétudes et des soucis que lui cause la perspective d'une maladie longue et ruineuse.

Les associés, étant intéressés à ce qu'il y ait peu de malades parmi eux et à ce que leurs maladies soient de courte durée, afin d'avoir moins de cotisations à payer, se surveillent mutuellement et excluent des avantages de l'association ceux de ses membres qui se rendraient malades par inconduite ou feindraient des maladies, pour vivre sans travailler aux dépens de leurs confrères. De là résulte que les membres de ces associations prennent en général des habitudes dignes et régulières qui

BIBLIOTHEQUE NATIONALE

Désinfection 1984

N° 14344

contribuent à les préserver des chances de maladies et d'accidents.

J'avis donc raison de dire, en commençant ce chapitre, que les meilleurs remèdes contre la misère sont l'économie, la prévoyance et l'association. *

TABLE DES MATIÈRES



| | | |
|----------|---|----|
| | Préface de la deuxième édition | v |
| | À tant-propos de l'auteur allemand | ix |
| * | Introduction | xi |
| CHAPITRE | I. Le travail | 15 |
| " | II. La division du travail | 19 |
| " | III. L'échange | 23 |
| " | IV. La monnaie | 32 |
| " | V. Capital et intérêt | 36 |
| " | VI. Fabricant, artisan et ouvrier | 40 |
| " | VII. Le cultivateur | 45 |
| " | VIII. Le marchand | 48 |
| * | IX. Le banquier et le crédit | 51 |
| " | X. L'instituteur | 58 |
| " | XI. Le fonctionnaire | 61 |
| " | XII. Utiles et prix | 67 |
| " | XIII. Les machines | 75 |
| " | XIV. La propriété | 83 |
| " | XV. Riche et pauvre | 88 |
| * | XVI. La misère, ses causes et ses remèdes | 93 |

EN VENTE CHEZ LES MÊMES

HISTOIRE.

Collection des grands historiens.

- G. HANCOCK.** Histoire des États-Unis d'Amérique. 6 vol. in-8°. 5 fr. le vol.
- FRANÇOIS DE SALES.** Histoire du règne de Philippe II. 5 v. in-8°. — 37 fr.
- HISTOIRE DE FERDINAND ET D'ISABELLE.** 4 vol. in-8°. — Prix 30 fr.
- HISTOIRE DE LA CAMPAGNE DU PÉROU.** 3 vol. in-8°. — Prix 15 fr.
- HISTOIRE DE LA CAMPAGNE DU MEXIQUE.** 3 vol. in-8° avec gravures. — 40 fr.
- Essais et mélanges historiques et littéraires.** 2 vol. in-8°.
- WASHINGTON IRVING.** Histoire et légende de la Conquête de Grenade. 2 vol. in-8°. — 10 fr.
- VIA ET VOYAGES DE CHRISTOPHE COLUMB.** 3 vol. in-8°. — 15 fr.
- BOUCHÉ.** Histoire romaine. 3 vol. in-8°. — Prix 10 fr.
- MAURICE.** Histoire de la littérature française depuis 1789 jusqu'à nos jours. 6 vol. in-8°.
- G. GUYOT.** Histoire générale.
- HERVÉ.** Philosophie de l'histoire de l'humanité. 3 v. in-8°. 15 fr.

WARRICK. Les représentants de l'humanité. 1 v. in-8°. 3 fr. 50 c.

RAVIERE. La République américaine. — Les institutions, les hommes. — 2 beaux forts vol. in-8°. — Prix 12 francs.

Les 36 étoiles de l'Union américaine. Histoire des 36 États de l'Union et des territoires. — 2 vol. in-8°. — Prix 12 francs.

A. HONNAY. professeur à l'université de Liège. Histoire des Belges à la fin du 17^e siècle. 2 vol. in-8°. 2^e édition augmentée. — 10 fr.

ALFRED BOGHEUR. Dictionnaire. Documents authentiques pour servir à l'histoire de la révolution française. 4 vol. in-8°. — 7 fr. 50 c.

TROUSSEROT. Histoire du Congrès national de Belgique. 2^e édition. — 2 vol. charpentier.

Les Pays-Bas sous Charles-Quint. Vie de Marie de Hongrie. 2^e édition. 4 vol. charpentier.

Souvenirs diplomatiques du 17^e siècle. Le comte de Metcy-Argenteau. 1 vol. charpentier. — 3 fr. 50 c.

Le comte d'Ermond et la comte de Hornes. 1 vol. in-8°. — 6 fr.

V. LAURENT. Van Espen. Étude sur l'Église et l'État. — 1 vol. charpentier. Prix 3 fr. 50 c.

Études sur l'histoire de l'Inquisition. 1 v. in-8°. 27 fr. 50 c. le vol.

P. DE MANNIX. Ecrits politiques et historiques. 1 v. in-8°. 6 fr.

Correspondance et Mélanges. — 1 fort vol. in-8°. — Prix 5 fr.

M. VAN DER HAEGHE. Histoire de la nation et de la monarchie en Belgique. — 3 beaux vol. in-8°.

J. S. MOUTIER. Fondation de la République des Provinces-Unies — La République des Pays-Bas au 17^e siècle. — 2 beaux volumes in-8°. — Prix 16 francs.

CH. BOVENS. Albert et Isabelle leur règne. 2 v. in-8°. 7 fr.

M. DE ASSÉLIS. Histoire universelle. 10 vol. charp.

VOYAGES ET DESCRIPTION DE PAYS

M. BASTIN (Le docteur). Voyages et découvertes dans l'Afrique septentrionale et centrale. — 4 beaux vol. in-8° avec gravures, portrait, chromolithographies et carte. — Prix 24 fr.

CH. DE COXIMBOURG. (1843). Mémoires descriptifs de l'histoire etc. — 2 v. charp. — 3 fr.

J. FROBENIUS. À travers l'Amérique. 3 v. in-8°. — Prix 15 fr. 50 c.

PHILOSOPHIE ET RELIGION.

P. LAMBERT. Examen critique des doctrines de la religion chrétienne. — 2 beaux vol. in-8°. — Prix 15 francs. 2^e édition.

Illustration religieuse. — 1 vol. in-8°. — Prix 7 fr. 2^e édition.

La guerre et les armées permanentes. — 1 vol. in-8°. — Prix 5 fr.

PHILIPPE DE MARQUIS. Le tableau des différents de la religion. — 4 vol. in-8°. — Prix 16 fr.

De Bignardi. La route à pied de l'église romaine. 1 v. in-8°. 7 fr.

C. H. DE SAINT-SIMON. Claires, précédées d'un essai sur sa doctrine, avec portrait et lithographie. 3 vol. charp. — 10 fr. 50 c.

P. J. PROUDHON. Théorie de l'impôt. Mémoire couronné au congrès tenu à Lausanne en 1840, par le Congrès. 4 vol. charpentier. — 5 fr. 20 c.

La guerre et la paix. Recherches sur le principe et la constitution du droit des gens. 2 vol. in-8°. — 7 fr.

P. RENAUD. Identité des origines du christianisme et du paganisme. 4 fort vol. in-8°. — 6 fr.

P. VOITRON. Recherches philosophiques sur les principes de la science du bien. 2 vol. in-8°.

LITTÉRAIRE ET BEAUX-ARTS.

G. DANCHOFF. Essai et Mélanges. 4 vol. in-8°. — Prix : 1 fr.

A. CARLINI. Zézera. Études sur la renaissance en Italie. Roman historique. — 2 vol. format charpentier. — Prix 7 fr.

C. L. CHAMIN. A. Petrá. Le poète de la révolution hongroise. — 1 vol. charp. — 3 fr. 50 c.

STREIBENBERG (Le Poète des). traduction par Émile de Laveleye. 1 fort vol. in-12. 3 fr. 50 c.

CH. DE V. Mémorial ou Essai sur la musique, suivis de mélanges. — 2 vol. format charpentier.

A. DE H. MULLER. Correspondance avec Varhagen von Ense et autres contemporains col bras. — 1 beau et fort vol. in-12. 5 fr.

Le même ouvrage. — 1 vol. in-8° avec portrait. — 6 francs.

ALBERT LACROIX. Le Royaume de Hongrie sur le théâtre français depuis 1790 jusqu'à nos jours. Ouvrage couronné par l'Académie. 10 v. in-8°. — Prix 5 francs.

G. DE LA SALLE. Histoire d'un homme marié. 1 v. in-8°. 2 fr. 50 c.

LAURE. Poèmes. Œuvres de Charles Baudelaire, illustrées, poésies, dramatiques, romans, etc. — 4 vol. charp. — 4 fr.

M. DE LA SALLE. Œuvres de Baudelaire. — 4 vol. charp. — Prix 2 fr. 50 c.

NOUVELLES ÉCRITURES par H. Mergel. — 1 v. in-8°. 1 fr.

LE ROMAN DE M. DE LA SALLE. — 1 vol. charp. — 3 fr.

G. H. AUBERTIN. Grammaire moderne des termes français. 4 vol. in-8° compacte. — 6 fr.

J. A. CHOWE. M. DE LA SALLE. — 1 vol. charp. — 3 fr.

CARLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.

M. DE LA SALLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.

M. DE LA SALLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.

A. S. DE LA SALLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.

A. S. DE LA SALLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.

A. S. DE LA SALLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.

A. S. DE LA SALLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.

A. S. DE LA SALLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.

A. S. DE LA SALLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.

A. S. DE LA SALLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.

A. S. DE LA SALLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.

A. S. DE LA SALLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.

A. S. DE LA SALLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.

A. S. DE LA SALLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.

A. S. DE LA SALLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.

A. S. DE LA SALLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.

A. S. DE LA SALLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.

A. S. DE LA SALLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.

A. S. DE LA SALLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.

A. S. DE LA SALLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.

A. S. DE LA SALLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.

A. S. DE LA SALLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.

A. S. DE LA SALLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.

A. S. DE LA SALLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.

A. S. DE LA SALLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.

A. S. DE LA SALLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.

A. S. DE LA SALLE. Les nouvelles peintures romaines. — 1 v. in-8°. 1 fr.